

COMITÉ DE CIRCULATION

Rapport annuel 2010



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal





Comité de circulation Rapport annuel 2010

DÉPOSÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 JUIN 2010

Le 11 mai 2005, le Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entrait en vigueur.

Conformément aux articles 2 et 3 de ce règlement, le conseil d'arrondissement instituait un comité de circulation formé d'experts dans l'arrondissement et d'au moins un élu, afin d'éclairer et faciliter ses décisions en matière de sécurité routière et de circulation sur le territoire.

En vertu de ce même règlement, des responsabilités furent confiées au comité dont celle, prévue à l'article 19, de dresser le rapport annuel de ses activités.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse d'arrondissement	3
Message de la présidente du comité de circulation	5
Mandat	7
Participation au comité de circulation	8
Bilan des activités 2010	9
• Arrêt	11
• Sens unique	14
• Feux piétons et de circulation	15
• Marquage	16
• Stationnement et débarcadère	17
• Sécurité routière	22
• Autres sujets	24
 ANNEXE A	 29
ANNEXE B	57

MOT DE LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2010 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Formé de six experts de l'arrondissement et d'une élue qui préside, madame Caroline Bourgeois, le rôle du comité de circulation est de formuler des avis et des recommandations techniques sur la sécurité routière et la circulation dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande de manière objective et se réfère, au besoin, aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente.

Pour le conseil d'arrondissement, ce comité, qui agit comme groupe-conseil, représente un atout dans les décisions municipales en matière de circulation et de sécurité routière.

L'arrondissement, situé à proximité de grands axes routiers, dispose d'environ 340 km de rues. Notre territoire est en plein essor et l'arrondissement participe à de nombreux projets structurants qui influencent le développement routier. Le projet d'implantation des trois gares de l'Est et le chantier de parachèvement de l'autoroute 25 en sont d'excellents exemples. La qualité des infrastructures et des services de transport jouent un rôle crucial dans l'attraction de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises. Notre arrondissement compte relever ce défi avec comme préoccupations constantes, la sécurité et la qualité de vie de la population.

J'aimerais souligner l'excellent travail de ma collègue, la conseillère de la ville du district de La Pointe-aux-Prairies, madame Caroline Bourgeois, qui occupe la fonction de président depuis décembre 2009. Elle a su bien diriger les travaux et a veillé à la bonne marche de ce comité, en lui insufflant un mode de fonctionnement qui correspond aux orientations de l'arrondissement. Je félicite l'équipe de la Division de l'ingénierie de la Direction des travaux publics qui a démontré tout le professionnalisme requis dans la préparation de ces dossiers. De plus, je suis heureuse d'annoncer que des nouvelles mesures d'apaisement de la circulation verront le jour, car un montant de 300 000 \$ a été réservé au Programme triennal des immobilisations pour les années 2011 à 2013. Autre nouveauté : un citoyen de l'arrondissement viendra se greffer prochainement aux membres actuels du comité.

Sans conteste, mes collègues et moi-même avons pu apprécier, tout au cours de l'année, les efforts assidus des membres du comité de circulation qui ont consacré, temps et énergie, à l'étude de plus de 90 dossiers. Je souhaite au comité de circulation de continuer son excellent travail et sa contribution au développement sécuritaire de notre territoire.

La mairesse d'arrondissement,



Chantal Rouleau

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

C'est avec fierté que je dépose au conseil d'arrondissement le rapport annuel 2010 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Les membres du comité ont analysé 96 dossiers, dont certains sujets étaient à l'ordre du jour à plus d'une rencontre, qui ont donné lieu à l'adoption de 50 décisions déléguées et/ou résolutions du conseil d'arrondissement. Durant les réunions, les requêtes étudiées par les membres du comité ont porté majoritairement sur des demandes d'installation d'arrêt, de stationnement ainsi que de débarcadère pour personnes handicapées. Les autres demandes visaient les sens unique, les feux piétons et de circulation, le marquage et la sécurité routière.



Je tiens à remercier l'excellente contribution, tout au cours de l'année 2010, de nos membres qui ont été choisis en fonction de leurs connaissances, de leur expertise et de leur sens critique aiguisé. Il s'agit du chef de la Division de l'ingénierie, monsieur Laurent Gravel, ingénieur, membre et vice-président. Le commandant du Poste de quartier 49, le commandant Richard Fournel, qui est régulièrement représenté par l'agent de circulation, monsieur Alain Boyer. Le commandant monsieur Jean O'Malley du Poste de quartier 45, qui est représenté par l'agent de circulation monsieur Danny Giguère. Monsieur Roger Berthelot, chef de la Division de la voirie qui est représenté par le contremaître, monsieur Robert Martin. Le chef de division de la Sécurité Incendie monsieur François Dubord qui est représenté par monsieur Stéphane Robitaille, capitaine préposé à la planification des secours. Les agentes technique en circulation-stationnement, mesdames Édith Janisse et Sylvie Lafortune, qui, agissent à tour de rôle comme membre du comité. J'aimerais également souligner le travail de coordination effectuée par le secrétaire du comité de circulation, la secrétaire recherchiste madame Sylvie Lalonde.

Plusieurs initiatives sont mises en place afin de rendre l'arrondissement plus sécuritaire. Mentionnons la 4^e campagne de sécurité routière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se déroule au mois d'avril. La campagne a pour objectif de renforcer le sentiment de sécurité des résidents, des piétons et des cyclistes afin de rendre l'arrondissement un endroit encore plus agréable à vivre et vise également à conscientiser les citoyens sur les comportements sécuritaires à adopter sur les voies publiques.

Dans le cadre de cette campagne, diverses initiatives ont été mises en œuvre. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a procédé à la mise en place de pastilles autocollantes sur les trottoirs de quatre intersections majeures de l'arrondissement. Ces pastilles vertes invitent les piétons à adopter un comportement plus prudent. Par ailleurs, le mercredi 7 avril a été déclaré par le conseil «Journée In memoriam», soulignée par le port d'un ruban doré en mémoire des décès tragiques

survenus sur la voie publique. De plus, j'aimerais remercier les représentants de la Direction de la santé publique de Montréal (DSP), qui ont présenté un exposé visant à sensibiliser le comité sur différentes mesures d'apaisement de la circulation et sur les intersections les plus dangereuses de l'arrondissement.

Enfin, l'arrondissement a installé une quarantaine de panneaux routiers visant à sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse avec un thème comme «ma rue n'est pas une piste de course» et aux risques engendrés par la vitesse excessive, surtout pour les enfants avec comme mot d'ordre «attention aux p'tits vites». Pour leur part, les policiers des postes de quartier 45 et 49 ont intensifié la surveillance routière dans tous les secteurs.

Parmi les autres initiatives mises de l'avant mentionnons :

- La mise en place de nouveaux panneaux de signalisation routière affichant 40 km/h à l'entrée des secteurs résidentiels et la réduction de la vitesse passant de 70 km/h à 60 km/h ou 50 km/h tout dépendant du secteur.
- Le début de l'implantation des mesures permanentes d'apaisement de la circulation avec notamment l'installation de dos d'ânes sur la rue Damien Gauthier où l'achalandage des voitures est important en raison de la proximité du golf.
- Le déploiement d'une remorque radar mobile sur l'ensemble de l'arrondissement afin de sécuriser le réseau routier et sensibiliser les automobilistes au respect de la vitesse, entre autres aux endroits ciblés suivants : 15^e Avenue et 82^e Avenue, les rues Rodolphe-Forget, André-Arnoux, Tricentenaire, Forsyth et plusieurs autres. L'utilisation de cette remorque-radar, combinée à celles appartenant aux postes de police de quartier, permet d'unir nos efforts dans les campagnes de sensibilisation et de prévention routière.

Sans conteste, la participation des spécialistes comme membres du comité offre une plus grande diversité de points de vue et agit surtout et avant tout comme groupe-conseil, car pour le conseil d'arrondissement, la constitution d'un comité représente un atout dans les décisions municipales en matière de circulation et de sécurité routière. Les connaissances acquises par le comité et la préoccupation de ses membres à l'égard de la qualité de leur milieu peuvent éclairer les décisions qui demeurent, toutefois, la responsabilité du conseil d'arrondissement. Nous les remercions donc de leur collaboration et de leur professionnalisme. Ainsi, une réflexion s'est amorcée en fin d'année 2010 afin de repenser la constitution, la composition et le fonctionnement du comité afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux encadrer ses activités.

En terminant, nous tenons à vous assurer de notre détermination à poursuivre les interventions positives et structurantes en matière de circulation, stationnement et sécurité routière pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

La présidente du comité de circulation et
conseillère de la ville du district de
La Pointe-aux-Prairies



Caroline Bourgeois

MANDAT

Le comité de circulation de l'arrondissement a été constitué le 10 mai 2005 suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA05-11015).

Sa fonction première est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière de circulation dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande de manière objective et se réfère, au besoin, aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente.

L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique. Le comité se réunit habituellement une fois par mois à huis clos. Il est composé d'un membre du conseil d'arrondissement nommé par résolution et qui agit à titre de président et des représentants suivants : le chef de la Division de l'ingénierie, un agent technique en circulation-stationnement, les commandants des PDQ 45 et 49, le chef de division de la Sécurité incendie de Montréal et le chef de la Division de la voirie. Le maire d'arrondissement est membre d'office de ce comité. Le quorum à chaque réunion est de quatre (4) membres du comité. Le quorum doit subsister durant toute la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres du comité présents. Chaque membre a droit à un vote.

Le directeur d'arrondissement, le directeur des travaux publics ainsi que les élus de l'arrondissement ont le droit d'y assister, mais sans droit de vote. Des personnes-ressources peuvent également y être invitées au besoin. Le secrétaire du comité est nommé par le directeur du bureau d'arrondissement. Il n'est pas membre du comité.

PARTICIPATION AU COMITÉ DE CIRCULATION EN 2010

Les membres

La conseillère de la ville du district de La Pointe-aux-Prairies, madame Caroline Bourgeois, agit à titre de présidente du comité, elle a été nommée pour un mandat d'une durée de deux ans en décembre 2009. La mairesse d'arrondissement, Madame Chantal Rouleau, est membre d'office. Le chef de la Division de l'ingénierie, monsieur Laurent Gravel, ingénieur, est membre et vice-président. Le commandant du Poste de quartier 49, le commandant Richard Fournel, qui est régulièrement représenté par l'agent de circulation, monsieur Alain Boyer. Le commandant monsieur Jean O'Malley du Poste de quartier 45, qui est représenté par l'agent de circulation monsieur Danny Giguère. Monsieur Roger Berthelot, chef de la Division de la voirie qui est représenté par le contremaître, monsieur Robert Martin. Le chef de division de la Sécurité Incendie monsieur François Dubord qui est représenté par monsieur Stéphane Robitaille, capitaine préposé à la planification des secours. Les agentes technique en circulation-stationnement, mesdames Édith Janisse et Sylvie Lafortune, qui, agissent à tour de rôle comme membre du comité. Ces dernières présentent les dossiers lors des comités et préparent les sommaires décisionnels pour adoption par le conseil d'arrondissement et les décisions déléguées pour approbation par le directeur des Travaux publics.

Les personnes-ressources

De la Direction des travaux publics :

Monsieur François Laverdière, consultant à la circulation

De la Direction du bureau d'arrondissement :

Madame Sylvie Lalonde, secrétaire recherchiste, agit à titre de secrétaire du comité

De la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

Monsieur Sabin Tremblay, conseiller en aménagement

Les invités

Monsieur Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies

Madame Maria Calderone, conseillère de la ville du district de Rivière-des-Prairies

Madame Johanne Daigle, présidente, directrice générale, TANDEM

Madame Suzanne Décarie, conseillère de ville du district de Pointe-aux-Trembles

Monsieur Jean-Maurice-Demers, citoyen du district de La Pointe-aux-Prairies

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement du district de Pointe-aux-Trembles

Monsieur Jean-Charles Guérin, chef de la Division de la voirie

Monsieur Patrick Morency, Direction de la santé publique de Montréal

Monsieur Marc-Antoine Pouliot, attaché politique

Monsieur François Therrien, Direction de santé publique de Montréal

Monsieur Michael Vadalacchino, soutien aux élus

BILAN DES ACTIVITÉS 2010

Nombre de réunions

Huit (8) réunions tenues les 10 février, 17 mars, 14 avril, 26 mai, 30 juin, 25 août, 29 septembre et 15 décembre.

Nombre de dossiers évalués

Lors de ses rencontres, le comité de circulation a évalué 96 dossiers dont certains ont été étudiés à plus d'une réunion totalisant ainsi 81 sujets différents. Ces dossiers ont mené à l'approbation de 50 décisions déléguées par le directeur des Travaux publics et/ou résolutions par le conseil d'arrondissement.

LISTE DES SUJETS

ARRÊT	15
SENS UNIQUE	4
FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION	2
MARQUAGE	2
STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE POUR HANDICAPÉ	31
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	8
AUTRES DEMANDES	21

Dossier 1102932002 : Réunion du 17 mars 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION – 15^E AVENUE ET RUE ALBERT-LABERGE

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la 15^e Avenue à l'intersection de la rue Albert-Laberge, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour; et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est suffisante pour assurer la sécurité des usagers.

Dossier 2102932005 : Réunion du 17 mars 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE PIERRE-BLANCHET

D'installer, sur la rue Pierre-Blanchet du côté ouest, des panneaux de signalisation, situés à proximité du 12276, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres correspondant au rayon intérieur de ladite courbe, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la sécurité des piétons.

Dossier 1101537005 : Réunion du 17 mars 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE VICTORIA

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la rue Victoria à l'intersection de la 13^e Avenue car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et que l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est suffisante pour assurer la sécurité des usagers.

Dossier 1102932005 : Réunion du 26 mai 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – 27^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la 27^e Avenue à l'intersection de la rue Pierre-Maguet, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts et que l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier 1102932006 : Réunion du 26 mai 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE ÉTIENNE-BRAIS

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur l'avenue Étienne-Brais à l'intersection du boulevard Gouin Est, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier 1102932007 : Réunion du 30 juin 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION - RUE CATELLI/RUE DONEGANI

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Catelli et de la rue Donegani (vers le sud), car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts et que l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier 1101537015 : Réunion du 25 août 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION - RUE VICTORIA

D'installer des arrêts toutes directions sur la rue Victoria, aux approches Est et Ouest de la rue Irène-Sénécal de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection de manière à accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1101537016 : Réunion du 25 août 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE THÉRÈSE-GIROUX

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la rue Thérèse-Giroux à l'intersection de l'avenue Yves-Thériault, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à ce carrefour et que l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est suffisante pour assurer la sécurité des usagers.

Par ailleurs, il est résolu d'installer un panneau de limite de vitesse de 30 km sur la rue Yves-Thériault, côté Est, 10 mètres au sud de la rue Thérèse-Giroux.

Réunion du 25 août 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD GOUIN

D'installer des panneaux temporaires d'arrêt toutes directions sur le boulevard Gouin, à l'intersection de la 94^e Avenue. Il est à noter que le plan de circulation pour le projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies sera éventuellement étudié dans son ensemble avec le promoteur, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Division de l'ingénierie.

Réunion du 29 septembre 2010 (SOUMIS À NOUVEAU)

MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

DE reporter le dossier portant sur une demande d'installation d'arrêts sur le boulevard Maurice-Duplessis à l'entrée du cégep Marie-Victorin à une prochaine réunion du comité de circulation, car les services centraux doivent décider prochainement des mesures à mettre en place sur le boulevard Maurice-Duplessis.

Dossier 1101537017 : Réunion du 29 septembre 2010**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE GEORGES-VERMETTE**

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la rue Georges-Vermette à l'intersection des rues Ubald-Paquin et Eusèbe-Gagnon, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à ce carrefour et que l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est suffisante pour bien assurer la sécurité des usagers.

Dossier 1102932012 : Réunion du 29 septembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE ÉVA-CIRCÉ**

D'installer des arrêts sur l'avenue Éva-Circé à l'angle de l'avenue Joliot-Curie, direction nord et direction sud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Réunion du 15 décembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE CHERRIER**

À la demande du requérant, dossier retiré séance tenante. L'agente de circulation et stationnement a communiqué avec le requérant et ce dernier a admis qu'il n'y a pas un fort volume de véhicules et que l'installation d'un arrêt ne serait pas la solution idéale. Il se dit heureux de l'implantation de la limite de vitesse de 40 km/h sur sa rue.

Dossier 1111537001 : Réunion du 15 décembre 2010**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD TRICENTENAIRE**

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur le boulevard du Tricentenaire, entre les rues Notre-Dame et Victoria, car les conditions de circulation qui ont été relevées à mi-tronçon de cette rue ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » sur ce boulevard.

Toutefois, il est résolu d'installer la remorque-radar sur le boulevard du Tricentenaire entre les rues Notre-Dame et Victoria, selon la disponibilité de celle-ci, pour une période de quatre jours et d'enlever le panneau indiquant l'interdiction de virage en U sur le boulevard du Tricentenaire direction sud à l'intersection de la rue Notre-Dame.

Dossier 1102932013 : Réunion du 15 décembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - 5^E RUE**

D'installer des arrêts sur la 5^e Rue à l'angle de la 62^e Avenue, direction est et direction ouest, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1101537006 : Réunion du 17 mars 2010

REFUS - MODIFICATION - SIGNALISATION – 36^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête de mise à sens unique, direction nord, sur la 36^e Avenue, entre la rue Hervé-Cloutier et le boulevard Henri-Bourassa, car les observations et relevés effectués sur la rue ont démontré qu'il n'y a pas de problèmes de sécurité sur la 36^e Avenue.

Toutefois, il est résolu de mandater la Division de l'ingénierie de revoir avec les services centraux des solutions pour améliorer la sécurité sur la voie de service du boulevard Henri-Bourassa, à l'intersection de la 36^e Avenue.

Dossier 1102932004 : Réunion du 14 avril 2010

REFUS MODIFICATION - SIGNALISATION – 63^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête de mise à sens unique de la 63^e Avenue, car cette dernière sera reconstruite à court ou à moyen terme et la chaussée sera alors de la même largeur que la 62^e Avenue qui est une rue permettant du stationnement des deux côtés et une circulation sécuritaire dans les deux directions. Il est à noter que ce dossier a été retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2010 et reporter à une séance ultérieure.

Dossier 1101537014 : Réunion du 30 juin 2010

REFUS - MODIFICATION - SIGNALISATION - RUE RÉGNIER

DE ne pas donner suite à la requête de mise en place de mesures pour diminuer la vitesse sur la rue Régnier, entre les rues Forsyth et De Montigny, car il a été constaté, dans le cadre d'une analyse de circulation, que les mesures existantes qui prévalent sur la rue Régnier pour gérer la circulation sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place un sens unique ou d'installer des dos d'âne.

Toutefois, il est résolu d'installer la remorque-radar sur la rue Régnier selon la disponibilité de celle-ci pour une période de quatre jours.

Dossier 1101537018 : Réunions des 14 février et 29 septembre 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-012

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-012, l'implantation d'un sens unique en direction Est sur la rue Eugénie-Tessier, entre la rue Victoria et la 91^e Avenue. Il est à noter qu'une distribution porte à porte de près de 600 avis aux résidents a été effectuée le 15 novembre 2010.

Réunions du 10 février, 14 avril et 26 mai 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET 27^e AVENUE

DE donner suite à la demande de réaménagement d'un mail central sur le boulevard Maurice-Duplessis et la 27^e Avenue tel que proposé par la Ville centre avec une correction à la programmation des feux de circulation.

Dossier 1101537020 : Réunion du 15 décembre 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - PHASE PROTÉGÉE - INTERSECTION RUES SHERBROOKE ET DAMIEN-GAUTHIER

DE ne pas donner suite à la requête d'ajouter un virage à gauche prioritaire de l'ouest vers le sud à la séquence des feux actuellement en opération à l'intersection des rues Sherbrooke et Damien-Gauthier, car les observations faites sur les lieux et l'analyse des divers paramètres de circulation ont démontré que l'endroit en question ne satisfait à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'installation d'une phase protégée de virage à gauche.

Il est, par ailleurs, résolu de faire modifier la synchronisation des feux de circulation sur la Sherbrooke Est en direction Est, de façon à donner un créneau aux mouvements véhiculaires afin de faciliter le virage à gauche pour la clientèle du centre de la petite enfance située à proximité.

MARQUAGE

Dossier 1101537010 : Réunion du 30 juin 2010

CIRCULATION - STATIONNEMENT - BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE

D'ajouter, au centre de la chaussée, un marquage au sol en biseau afin d'accentuer la zone médiane de la chaussée située sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre les rues Saint-Joseph et Bellerive.

Dossier 1101537019 : Réunions des 25 août et 29 septembre 2010

CIRCULATION - STATIONNEMENT – 55^E AVENUE

D'ajouter sur le côté ouest de la 55^e Avenue, entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, un marquage au sol en oblique afin d'augmenter le nombre de places de stationnement.

Dossier 2102932002 : Réunion du 10 février 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 60^E Avenue

- D'interdire sur le côté est de la 60^e Avenue, entre le boulevard Maurice-Duplessis et la 7^e Rue, le stationnement en tout temps du 1^{er} décembre au 1^e avril;
- D'ajouter à la réglementation de stationnement interdit de 24 h à 6 h en vigueur, la mention du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

Dossier 1101537003 : Réunion du 10 février 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-002

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-002, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la 41^e Avenue, 20 mètres au sud de la rue Cherrier, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 1101537004 : Réunion du 10 février 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-003

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-003, l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14310, rue Montmartre.

Dossier 2102932003 : Réunion du 10 février 2010

REFUS - MODIFICATION – SIGNALISATION – AVENUE WILFRID-OUELLETTE

DE ne pas donner suite à la requête visant à interdire le stationnement dans la courbe de la 5^e Rue et Wilfrid-Ouellette étant donné que les conditions qui prévalent dans la courbe ne satisfont à aucun critère usuel de justification pour interdire le stationnement à cet endroit.

Dossier 2102932004: Réunion du 10 février 2010

MODIFICATION – SIGNALISATION – RUE IRMA-LEVASSEUR

D'ajouter, sur la rue Irma-Levasseur entre la rue Suzanne-Giroux et la rue Mariana-Jodoin (impasse), un panneau avec la mention du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sous l'interdiction du stationner en tout temps.

Dossier 2101537001 : Réunion du 17 mars 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 83^E AVENUE

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 7 h à 8 h 30 et de 15 h à 18 h, durant les jours d'école, d'une distance de 19 mètres vers le sud, immédiatement au sud de la rue Notre-Dame.

Réunions des 17 mars et 14 avril 2010

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE NICOLAS-LEBLANC

DE ne pas donner suite à la requête, car la direction de la garderie à proximité du 8362, avenue Nicolas-Leblanc, qui a été informée du problème vécu par les résidents du secteur immédiat, s'est engagée à demander à ses employés de stationner sur les rues transversales adjacentes afin d'éviter des problèmes aux résidents de l'avenue Nicolas-Leblanc.

Dossier 1102932001 : Réunion du 17 mars 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-004

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-004, l'installation des panneaux de stationnement réservé aux fins de débarcadère, face au 12000, 41^e Avenue, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres.

Réunion du 14 avril 2010

REFUS - NOUVELLE ÉTUDE DE CIRCULATION – 52^E AVENUE À PROXIMITÉ DE LA RUE PRINCE-ARTHUR

DE ne pas donner suite à la requête car les comptages effectués en juin 2009 par la Division de l'ingénierie ont démontré qu'il n'y avait aucun problème de stationnement sur la 52^e Avenue pour les résidents qui habitent du côté est de la rue qu'il y ait des activités ou pas au centre Le Mainbourg. Par conséquent, il n'y a donc pas lieu de refaire une nouvelle étude compte tenu que la période de référence des comptages effectués en 2009 a été jugée représentative de la réalité qui prévaut à cet endroit.

Par ailleurs, les élus du district concernés se sont engagés à rencontrer la requérante pour discuter plus amplement des problèmes de stationnement et de vitesse excessive et de non-respect de l'arrêt obligatoire dont cette dernière fait régulièrement mention lors des réunions du Conseil d'arrondissement.

Dossier 2102932006 : Réunion du 14 avril 2010

MODIFICATION - STATIONNEMENT – BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN

D'installer, sur le côté ouest boulevard Marc-Aurèle-Fortin au sud du boulevard Maurice-Duplessis, des panneaux de signalisation, devant les boîtes postales communautaires, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la fluidité et la sécurité.

Dossier 2101537002 : Réunion du 14 avril 2010

MODIFICATION – STATIONNEMENT – 11529, RUE VICTORIA

D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes entre 7 h et 19 h d'une longueur de 14 mètres face au dépanneur du 11529, rue Victoria pour faciliter la livraison des marchandises.

Dossier 2101537004 : Réunions des 14 avril et 26 mai 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE COLETTE-BONHEUR

D'installer, près du 13265, rue Colette-Bonheur, des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de 20 mètres, de façon à ce qu'il soit interdit de stationner en tout temps dans le rayon intérieur de la courbe.

Dossier 1102932003 : Réunion du 26 mai 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-006

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA10-(C-4-1) 006, l'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres sur le côté ouest de la 28^e Avenue, face au 12627, à une distance approximative de 40 mètres au sud de l'avenue Octave-Pelletier.

Dossier 1101537011 : Réunions des 26 mai et 30 juin 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-007

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-007, l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 800, rue Du Colombier.

Dossier 1101537009 : Réunion du 26 mai 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-009-A

D'édicter, par l'ordonnance OCA08-(C-4.1)-009-A, l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 3400, rue Arthur-Généreux.

Dossier 2101537005 : Réunion du 26 mai 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE VICTORIA

D'installer, sur la rue Victoria, une signalisation de stationnement interdit en tout temps, côté nord, immédiatement à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur une distance de 10 mètres afin de faciliter le mouvement de manœuvre de virage des véhicules.

Dossier 2102932007 : Réunion du 30 juin 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE LOUIS-BONIN

D'installer, sur la rue Louis-Bonin dans la courbe intérieure située au nord de la rue Ulric-Gravel, des panneaux de signalisation, situés à proximité du 10236, Louis-Bonin, de façon à délimiter une zone d'environ 10 mètres correspondant au rayon intérieure de ladite courbe, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la sécurité des piétons.

Dossier 2102932006 : Réunion du 30 juin 2010

MODIFICATION DE SIGNALISATION – BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN

D'installer, sur le côté ouest boulevard Marc-Aurèle-Fortin au sud du boulevard Maurice-Duplessis, des panneaux de signalisation, devant les boîtes postales communautaires, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la fluidité et la sécurité.

Dossier 1101537012 : Réunion du 30 juin 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-008

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-008, l'installation d'une zone de débarcadère réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 2 mètres, face au 810, rue Du Colombier.

Dossier 1101537013 : Réunion du 30 juin 2010

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-009

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-009, l'installation de panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14815, rue Sherbrooke Est (dans la contre-allée).

Dossier 2102932009 : Réunion du 25 août 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION – BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

D'installer, sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, immédiatement à l'ouest de l'avenue Camille-Tessier, des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone d'environ 6 mètres, de façon à ce qu'il soit interdit de stationner en tout temps entre l'avenue Camille-Tessier et l'entrée charretière du 7825, boulevard Maurice-Duplessis.

Dossier 1102932011 : Réunions des 25 août et 29 septembre 2010**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – 5^E AVENUE**

DE ne pas donner suite à la requête pour l'implantation de SRRR (stationnement sur rue réservé aux résidents) sur la 5^e Avenue, entre l'avenue André-Arnoux et le boulevard Maurice-Duplessis, car l'analyse de la problématique en cause a permis de conclure que la mesure demandée par les requérants ne peut être retenue puisque les relevés que nous avons recueillis ne satisfont à aucun des critères pour justifier l'implantation d'un secteur de SRRR sur la 5^e Avenue.

Dossier 1102932009 : Réunion du 25 août 2010**ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-011**

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA10-(C-4.1)-011, l'installation de panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres sur le côté ouest de la 61^e Avenue, face au 12074, 61^e Avenue, immédiatement au nord de son entrée charretière.

Dossier 2102932008 : Réunion du 25 août 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE FIEF-CARION**

D'installer, sur l'avenue Fief-Carion, au sud de l'avenue Perras des panneaux de signalisation de façon à ce qu'il soit interdit de stationner en tout temps le long de la bordure interne de l'îlot.

Dossier 2102932010 : Réunion du 29 septembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

D'installer, sur le boulevard Maurice-Duplessis, côté sud, entre l'avenue Clément-Ader et l'Avenue André-Dumas, une zone d'arrêt interdit en tout temps sur une distance approximative de 290 mètres à partir du 8166 jusqu'au 8336 excluant la zone d'autobus ainsi que l'intersection de la 27^e Avenue et d'enlever une zone de stationnement limité à 60 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi sur une distance approximative de 85 mètres ainsi qu'une zone de stationnement interdit en tout temps sur une distance d'environ 20 mètres.

D'installer, sur le boulevard Maurice-Duplessis, côté nord, entre les Avenues Clément-Ader et Éva-Circé, une zone d'arrêt interdit en tout temps sur une distance approximative de 276 mètres à partir du 8115 jusqu'à l'intersection Éva-Circé excluant la zone d'autobus ainsi que l'intersection de la 27^e Avenue.

Dossier 2102932011 : Réunion du 29 septembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE PHILIPPE-LEBON**

D'installer des panneaux de stationnement interdit en tout temps de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance d'environ 7,5 mètres dans le rayon intérieur de ladite courbe, de façon à permettre l'accès au stationnement du résident du 12187, avenue Philippe-Lebon.

Dossier 1102932010 : Réunion du 29 septembre 2010**ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-013**

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-(C-4.1)-013, l'installation des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservée pour personne handicapée face au 12282, avenue Roland-Paradis, côté ouest immédiatement au nord de l'entrée charretière sur une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 1112932001 : Réunion du 15 décembre 2010**ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-001**

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA11-(C-4.1)-001, dans la zone scolaire de l'école Léonardo-Da-Vinci située sur le côté nord de l'avenue Joliot-Curie, entre les avenues André-Dumas et François-Larocque, d'une part l'enlèvement de la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h les jours d'école, débarcadère seulement sur une distance de 95 mètres, et d'autre part, l'installation d'une signalisation de stationnement interdit de 8 h à 9 h et de 14 h 30.

Dossier 2111537002 : Réunion du 15 décembre 2010**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 52^E AVENUE**

DE ne pas donner suite à la demande d'interdire le stationnement en tout temps sur le côté Est de la 52^e Avenue, au Nord de la rue Prince-Arthur, car les observations des lieux et analyses de l'occupation du stationnement démontrent qu'aucun véhicule ne se stationne près où devant l'entrée charretière de la requérante et que la question de visibilité n'est pas à considérer comme une problématique puisque la largeur de la chaussée est d'environ 14 mètres.

Dossier 2102932013 : Réunion du 15 décembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE ALEXIS-CARREL**

D'installer, sur le côté ouest de l'avenue Alexis-Carrel, entre le Boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue René-Descartes, des panneaux de signalisation afin de délimiter deux zones d'environ 18 mètres incluant la largeur de chacune des entrées charretières existantes, de façon à ce qu'il soit interdit de stationner en tout temps de part et d'autre desdites entrées charretières.

Dossier 2111537001 : Réunion du 15 décembre 2010**MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE EUGÉNIE-TESSIER**

D'installer, sur la rue Eugénie-Tessier dans la courbe, à proximité du 16045, côté nord, des panneaux de stationnement interdit en tout temps de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance 15 mètres dans le rayon intérieur de la courbe, de façon à permettre aux véhicules de circuler au niveau de la dite courbe.

Réunions des 10 février et 14 avril 2010

ÉVALUTATION DE LA CIRCULATION – RUE GERMAIN-CHARLAND

Requête visant à interdire le passage des camions qui emprunteraient la rue Germain-Charland, au coin de Gabrielle-Roy depuis la construction d'une pharmacie sur le boulevard Maurice-Duplessis. En attente d'une réponse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises qui doit contacter le propriétaire du centre commercial pour lui demander de faire fermer l'entrée charretière située à l'arrière de façon à ce qu'il n'y est plus d'accès conformément au plan d'aménagement soumis par le promoteur et approuvé par l'arrondissement lors de l'émission du permis de construction.

Dossier 1101537008 : Réunion du 14 avril 2010

DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - RUE DAMIEN-GAUTHIER

DE mettre en place des mesures permanentes afin de réduire la vitesse sur la rue Damien-Gauthier et augmenter la sécurité des résidants, d'implanter un dos d'âne allongé permanent sur la rue Damien-Gauthier, à environ 70 mètres au nord de la rue Sherbrooke; d'implanter un dos d'âne allongé permanent sur la rue Damien-Gauthier, à environ 120 mètres au nord de la rue Camille-Laurin et d'autoriser une dépense maximale de 16 000 \$ pour procéder à l'implantation de deux dos d'âne allongés en régie ou par une firme externe incluant la mise en place du marquage et de la signalisation.

Réunions des 17 mars et 14 avril 2010

SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

(dossier en cours, en attente des démarches effectuées par la direction d'école)

Lors d'une rencontre entre des représentants de la Division de l'ingénierie, du PDQ 49 et de la directrice de l'école Notre-Dame, il a été convenu que la Division de l'ingénierie ferait une demande pour faire ajouter dès que possible un marquage de zone scolaire sur la chaussée aux deux approches de l'école. Il a également été convenu que la directrice fasse des démarches auprès de la commission scolaire et du conseil d'établissement pour faire réaménager le stationnement de l'école de façon à maximiser le nombre de places pour les employés et à y aménager une zone de débarcadère pour les parents.

Par la suite, l'arrondissement s'engage à installer la signalisation requise sur le domaine public afin de mettre l'accès du stationnement à sens unique en direction sud de façon à réduire les risques d'accidents reliés aux mouvements de virage à gauche pour les parents et les employés qui proviennent de l'ouest par la rue Notre-Dame. Un panneau d'obligation à droite sera également installé pour renforcer l'interdiction prévue au Code de sécurité routière de franchir une ligne continue pour s'engager sur une voie publique à partir d'une entrée ou d'un chemin privé.

Dossier 1102932008 : Réunion du 30 juin 2010

REFUS - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - RUE MARCELLE-GAUVREAU

DE ne pas donner suite à la requête de mise en place de mesures d'apaisement pour diminuer la vitesse de circulation sur la rue Marcelle-Gauvreau, car il a été constaté, dans le cadre d'une analyse de circulation, que les conditions qui prévalent sur la rue Marcelle-Gauvreau sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation.

Réunion du 15 décembre 2010

STATU QUO - CIRCULATION – RUE EMMANUEL-BRIFFA

Demande pour faire respecter les limites de vitesse sur la rue Emmanuel-Briffa, entre les rues Donegani et Daniel-Arnoldi : dossier retiré séance tenante à la demande du requérant.

Réunion du 15 décembre 2010

PRÉSENTATION PRÉALABLE – DEMANDE DE MESURES D'APPAISSEMENT – 60^E AVENUE

Demande d'installation d'un dos d'âne à proximité du 12525, 60^e Avenue : dossier reporté en 2011 pour finaliser les analyses.

Réunion du 10 février 2010

POINT D'INFORMATION SUR LA PÉRIODE D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE

Une décision déléguée du directeur des Travaux publics avait été rendue le 10 février 2009 (DB090757002) à l'effet de reporter la date de début d'entretien de la chaussée au 1^{er} avril de chaque année. Comme les panneaux n'ont pas encore été modifiés sur le territoire de l'arrondissement, des interventions en communications sont prévues pour en aviser la population dont la parution d'un message dans la chronique municipale et l'envoi d'un communiqué dans les hebdomas locaux. Cette information sera également ajoutée au site Internet de l'arrondissement. Copie du communiqué sera transmise à la Division de l'ingénierie afin de l'acheminer au deux postes de quartier (PDQ 45 et PDQ 49) et aux agents de stationnement pour faire respecter la réglementation.

Réunion des 10 février et 14 avril 2010

PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT DE REMORQUEUSES COMMERCIALES DANS UN SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR LA RUE NAPOLEON-BRISEBOIS

Une plainte a été déposée au conseil d'arrondissement du 2 février 2010 sur les nuisances causées par des remorqueuses commerciales stationnées dans un secteur résidentiel, plus précisément sur la rue Napoléon-Brisebois, qui est une petite rue résidentielle dans le Bout-de-l'Île.

Réunion du 10 février et 14 avril 2010

CIRCULATION SUR LA 91^E AVENUE PRÈS DE LA RUE SHERBROOKE

Problématique de circulation et de congestion à l'heure de pointe le matin occasionnée par les automobilistes de la banlieue qui, en sortant de l'autoroute 40, désirent se rendre au boulevard Gouin. Malgré les différentes interventions en matière de signalisation apportées au secteur au cours des dernières années, pour contourner la congestion les automobilistes sur la rue Sherbrooke utilisent maintenant la 91^e Avenue en direction sud et font un virage en U pour se rediriger vers la rue Sherbrooke et traverser celle-ci pour se rendre au boulevard Gouin. Pour solutionner la problématique, la Division de l'ingénierie fera un ordre de travail pour du marquage sur la 91^e Avenue et sur la rue Sherbrooke. De plus, le PDQ 49 transmettra à la Division de l'ingénierie le numéro des autobus de la STM qui se stationnement en bordure de la rue Sherbrooke au lieu d'utiliser leur terminus, cette façon de faire nuit également à la fluidité de la circulation. Les membres du Comité sont unanimement en faveur de mandater la Division de l'ingénierie afin d'installer une zone d'arrêt interdit sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre le viaduc du CN et la 91^e Avenue, afin de mettre fin à cette pratique.

Réunion du 17 mars 2010

POINT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION PIÉTONS DU SPVM

Dans le cadre de la prochaine campagne corporative piétons, qui se tiendra du 5 avril au 2 mai 2010, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) installera des pastilles autocollantes et antidérapantes comportant le message « **Zéro accident Traversez au bon endroit au bon moment** » aux 4 coins de certaines intersections problématiques de l'arrondissement.

Les postes de quartier 45 et 49 ont déterminé, en accord avec la Division de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, les 4 intersections suivantes :

- boulevard du Tricentenaire et rue Sherbrooke
- rue Robert-Chevalier et rue Sherbrooke
- 27^e Avenue et boulevard Maurice-Duplessis
- boulevard Rodolphe-Forget et boulevard Perras.

Réunion du 26 mai 2010

POINT D'INFORMATION SUR L'ORGANISME TANDEM

La présidente directrice générale de TANDEM, madame Johanne Daigle présente le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine qui a pour mission de donner des outils aux citoyens et citoyennes pour augmenter leur sentiment de sécurité à la maison et dans les endroits publics. Ce programme s'adresse aux familles, aux enfants et aux aînés dans leurs relations avec le voisinage immédiat. Différents services sont offerts par TANDEM notamment, des visites sécuritaires gratuites à domicile, de l'animation dans les écoles primaires et les camps de jour de l'arrondissement, de l'animation dans les résidences pour personnes âgées, ainsi que des activités reliées à la Sécurité routière en collaboration avec les postes de police de quartier comprenant des kiosques sur la sécurité urbaine. Elle rappelle également l'implication de Tandem dans la réalisation d'un sondage initié par l'arrondissement auprès des écoles primaires de l'arrondissement sur les corridors scolaires et des problématiques reliés aux débarcadères, à la vitesse et au déneigement aux abords des écoles primaires.

Réunions des 26 mai et 15 décembre 2010

PRÉSENTATION SUR L'IMPLANTATION DU 40 KM /H DANS L'ARRONDISSEMENT

Présentation, à l'aide d'une carte, des différentes recommandations qui ont été transmises à la ville centre suite à une rencontre de travail à laquelle étaient présents la présidente du comité de circulation, les deux commandants des postes de quartier du SPVM, du chef de la Division de l'ingénierie, la secrétaire du comité de circulation et le conseiller en circulation. En général, toutes les artères, les collectrices de deux voies, de circulation ou plus par sens, les secteurs industriels et les collectrices supportant des mesures préférentielles pour le transport en commun demeurent à 50 km/h. Les rues locales résidentielles constituant des secteurs homogènes, les collectrice d'une seule voie de circulation par sens et à dominante résidentielle et/ou commerciale baisseront à 40 km/h. Les zones de parcs et écoles primaires seront à 30 km/h. Il ajoute que la vitesse permise sera de 70 km/h sur les voies de service de l'autoroute métropolitaine et de l'autoroute 25. La vitesse sera diminuée à 60 km/h sur le boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Rodolphe-Forget et la limite de Montréal-Nord. La vitesse sur le boulevard Gouin considérée comme

une rue locale sera diminuée à 40 km/h. L'implantation des panneaux débutera à l'automne 2010 pour se terminer à la fin décembre. Il rappelle que le gouvernement provincial doit donner son aval suite à une résolution du conseil municipal et qu'un budget de communications de la ville centre est prévu pour promouvoir ce changement de signalisation. L'implantation du 40 km/h dans l'arrondissement est entrée en vigueur le 6 décembre 2010. Cette opération a nécessité la pose ou le remplacement de 1082 panneaux, l'installation de 93 nouvelles tiges et l'émission de 603 ordres de travail. Au cours de l'implantation, quelques anomalies ont été observées qui seront corrigées prochainement.

Réunion du 26 mai 2010

PROJET DE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE

La présidente du comité de circulation informe les membres et les participants qu'une rencontre a eu lieu pour discuter d'un nouveau lien cyclable dans l'arrondissement. En 2010, un seul projet est prévu soit l'implantation d'une piste cyclable à deux voies aménagée du côté Est du boulevard De La Rousselière, entre les rue Notre-Dame et Prince-Arthur. Cette piste bi-directionnelle avec bolards, permettra de relier le parc-nature de La Pointe-aux-Prairies, le parc Clémentine De La Rousselière ainsi que la piste cyclable sur la rue Victoria. Cet ajout au réseau cyclable de l'arrondissement, se veut davantage un lien ludique qu'un lien utilitaire et a comme avantage, de conserver le stationnement sur rue pour les résidents. Par ailleurs, afin d'assurer la protection des cyclistes et des piétons, les deux bretelles du côté Est de l'intersection de la rue Sherbrooke et du boulevard De La Rousselière seront définitivement fermées. Sous toute réserve, les travaux d'aménagements de ce lien cyclable, sous la responsabilité de la ville centre, devraient débuter au mois d'août.

Réunion du 30 juin 2010

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE (DSP) SUR LES INTERSECTIONS LES PLUS DANGEREUSES DE L'ARRONDISSEMENT ET SUR DIFFÉRENTES MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION EN MILIEU URBAIN

Deux représentants de la Direction de la santé publique de Montréal (DSP), présente différentes mesures d'apaisement de la circulation et les intersections les plus dangereuses de l'arrondissement. À l'aide de cartes, ils illustrent des statistiques de 1998 à 2008 sur la distribution des sites d'accidents avec piétons, cyclistes et occupants de véhicules ayant nécessité une intervention ambulancière. L'équipe de la DSP œuvre depuis plusieurs années à éduquer la population et les différentes instances à l'importance de sécuriser les intersections et corridors dangereux pour diminuer le nombre d'accidents et de blessés. Des exemples de solutions sont présentés pour sécuriser les intersections dangereuses comme des saillies, des dos d'ânes, des pots de fleurs, des bollards, des îlots centraux, des ronds-points, etc. Il est important de repenser la manière de se déplacer tant à pied, à vélo ou en véhicule afin de rendre les déplacements plus sécuritaires et plus humains dans l'arrondissement et ainsi diminuer les risques d'accidents.

Réunion du 25 août 2010

RECONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Présentation d'un résumé des étapes franchies jusqu'à maintenant du chantier de reconstruction du pont d'étagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste par le ministère de Transports du Québec. Les travaux devraient être terminés à la mi-décembre 2010. L'installation d'un feu temporaire est prévue au début du mois de septembre pour sécuriser l'accès des travailleurs au chantier. Aucune provision n'a été faite pour un lien cyclable compte tenu du début précipité du chantier. Le lien cyclable du boulevard Saint-Jean-Baptiste ne fait pas partie intégrante de la planification du Service du développement et des opérations (SDO) compte tenu que c'est une artère industrielle présentant des lacunes importantes de sécurité pour les cyclistes.

Réunions des 25 août et 15 décembre 2010

RÉSIDENTENCE SOLEIL

Les élus ont reçu plusieurs appels ainsi qu'une pétition concernant la problématique de circulation à la sortie de la Résidence Soleil, notamment une demande pour l'ajout d'un arrêt d'autobus, d'un abribus et d'un feu de circulation, malgré le fait que ce dossier ait déjà fait l'objet d'une décision du conseil. Les élus de l'arrondissement sont maintenant porteurs du dossier.

Réunion du 25 août 2010

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25 : RUE FERNAND-GAUTHIER, ENTRE LES BOULEVARDS PERRAS ET MAURICE-DUPLESSIS

Présentation d'une problématique de circulation de nuit de camions reliée aux travaux de prolongement de l'autoroute 25. Lors de la prochaine rencontre mensuelle de ce chantier, il sera question des nombreuses plaintes des résidents de l'avenue Fernand-Gauthier concernant le chemin de détour en place sur cette rue, et ce, depuis la fermeture du boulevard Gouin. Il sera demandé, au nom de l'arrondissement, de faire déplacer le chemin de détour sur l'avenue Gilbert-Barbier, et ce, jusqu'à la fin décembre, notamment afin de conserver la signalisation de détour sur le tronçon de la rue Fernand-Gauthier, entre les boulevards Gouin et Perras, et de déplacer la signalisation de détour l'avenue Gilbert-Barbier, via Perras Est, et Ouest entre les avenues Fernand-Gauthier et Gilbert-Barbier; puis de l'avenue Gilbert-Barbier Sud et Nord, entre les boulevards Perras et Maurice-Duplessis.

Réunion du 25 août 2010

LIMITE DE VITESSE SUR LE BOULEVARD GOUIN

Présentation d'un complément d'information sur la limite de vitesse prévue sur le boulevard Gouin. L'arrondissement souhaite mettre la limite à 40 km/h et la ville centrale aurait fait des représentations auprès de l'arrondissement de Montréal-Nord afin que la limite soit également à 40 km/h sauf pour les zones parcs et écoles. Il semblerait que l'arrondissement de Montréal-Nord se soit montré favorable à cette demande.

Réunions des 25 août et 15 décembre 2010

36^E AVENUE

Des élus demandent de faire respecter la réglementation sur le camionnage, car d'après les résidants, les camions circulent de jour comme de nuit à toute vitesse sur la 36^e Avenue. Il semblerait que la 36^e Avenue devrait être utilisée pour de la livraison locale seulement. Par ailleurs, il serait souhaitable de faire un rappel au personnel col bleu afin de les inciter à utiliser davantage l'entrée sur la rue Sherbrooke, afin de minimiser l'utilisation de la 36^e Avenue. Une précision sera apportée à la prochaine réunion sur les normes du réseau de camionnage sur la 36^e Avenue.

Réunion du 25 août 2010

PROCÉDURE D'ACHEMINEMENT DES REQUÊTES

La présidente du comité de circulation apporte une précision concernant les dossiers soumis au comité de circulation. Il est important de toujours demander au citoyen d'appeler en premier lieu le 311 pour enregistrer sa requête. Ainsi ses coordonnées et une brève description de la problématique sont enregistrées dans la base de données de Gestion des demandes des citoyens (GDC) ce qui facilite d'autant le travail des différentes directions et des conseillers municipaux. Si une demande s'avérait de nature urgente, il serait possible pour un élu d'en faire part par courriel à la présidente afin de vérifier la possibilité de l'inscrire rapidement à un prochain comité de circulation.

Réunion du 29 septembre 2010

QUESTIONNEMENT SUR L'IMPLANTATION PRÉVUE D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE L'AVENUE PIERRE-BAILLARGEON ET DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Une conseillère voudrait savoir si l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de l'avenue Pierre-Baillargeon et du boulevard Maurice-Duplessis fera en sorte que l'ouverture du mail à la 41^e Avenue sera fermée. Les commerçants avoisinants s'inquiètent sur l'affluence éventuelle à leur commerce. Le conseiller en circulation répond qu'effectivement le mail de la 41^e Avenue sera fermé afin de sécuriser les mouvements de véhicules.

Réunion du 29 septembre 2010

INTERSECTION DES AVENUES JOLIOT-CURRIE ET ANDRÉ-DUMAS

Une conseillère fait part d'une problématique de stationnement sur l'avenue Joliot-Currie à proximité du parc-école Leonardo-da-Vinci dont un citoyen lui a fait part. Il s'agit d'un dossier qui a déjà été discuté au comité de circulation, mais qui n'avait pu être finalisé en raison des nombreux changements à la direction de l'école. La présidente du comité de circulation demande que ce dossier soit relancé auprès de l'école et qu'il figure à un prochain comité de circulation.

Réunion du 29 septembre 2010

VISIBILITÉ À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS HENRI-BOURASSA ET ARMAND-BOMBARDIER

Le PDQ 45 fait part d'un problème de visibilité et de sécurité causé par les aménagements floraux dans les terre-pleins situés à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Armand-Bombardier. La Division de l'ingénierie communiquera avec la Division de l'horticulture et des parcs pour leur faire part de ce commentaire et leur demander de porter une attention particulière aux

choix des végétaux l'an prochain pour ne pas nuire à la visibilité et à la sécurité des automobilistes et ce, pour toutes les intersections de l'arrondissement.

Réunion du 15 décembre 2010

RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE CIRCULATION

La présidente du comité de circulation mentionne qu'une réflexion a été amorcée sur la nature et la composition du comité de circulation. Elle invite les membres à communiquer avec elle pour lui faire part de la vision idéale d'un tel comité. Par ailleurs, elle est heureuse d'annoncer qu'une somme récurrente de 100 000 \$ a été prévue au budget pour les trois prochaines années pour la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation. En attente des suggestions des membres sur la nature du comité, elle précise qu'un avis de motion devrait être présenté au conseil d'arrondissement dans les premiers mois de 2011 afin de faire adopter les bonifications souhaitées.

Réunion du 15 décembre 2010

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25

Présentation des différents accès de la voie de service, direction Nord et Sud, du projet de parachèvement de l'autoroute 25. Un commentaire est donné concernant la fluidité sur le boulevard Maurice-Duplessis et une vérification sera effectuée auprès de la firme Genivar. Une courte présentation audio visuelle sur l'ensemble du projet est par la suite offerte aux membres

Réunion du 15 décembre 2010

DEMANDE D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ SUR LA 9E AVENUE

Le PDQ 49 a reçu une requête du nouveau propriétaire de pizzeria situé au 11934, rue Notre-Dame Est dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le requérant demande d'évaluer la possibilité d'implanter une zone de stationnement réservé pour deux voitures sur la 9^e Avenue, à l'intersection de la rue Notre-Dame, pour offrir du stationnement pour les clients qui viennent chercher leurs commandes au comptoir et pour ses voitures de livraison. Demande acceptée pour présentation à la première réunion de janvier 2011.

Réunion du 15 décembre 2010

ÉCOLE STE-MARIA-GORETTI

Le PDQ 49 confirme le déplacement récent d'un brigadier à l'angle de la 86^e Avenue et de la rue Notre-Dame pour desservir l'école Ste-Maria-Goretti. Il demande que la Division de la voirie prenne en compte ce nouvel emplacement afin d'y assurer un déneigement adéquat pour les écoliers et de faire un rappel pour que le marquage soit effectué au printemps prochain.

ANNEXE A

BILAN DES ACTIVITÉS 2008

Nombre de réunions

Huit (8) réunions tenues les 13 février, 2 avril, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 27 août, 29 octobre et 10 décembre.

Nombre de dossiers évalués

Lors de ses rencontres, le comité de circulation a évalué 91 dossiers dont certains ont été étudiés à plus d'une réunion totalisant ainsi 81 sujets différents. Ces dossiers ont mené à l'approbation de 59 décisions déléguées par le directeur des Travaux publics et/ou résolutions par le conseil d'arrondissement.

LISTE DES SUJETS

ARRÊT	9
SENS UNIQUE	3
FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION	7
MARQUAGE	1
STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE POUR HANDICAPÉ	33
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	8
AUTRES DEMANDES	20

ARRÊT

Dossier 1082932002 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION AVENUES PIERRE-BAILLARGEON ET RENÉ-DESCARTES

D'installer des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon en direction nord et en direction sud, à l'angle de l'avenue René-Descartes, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1082932006 : Réunion du 2 avril 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-005

D'installer des panneaux d'arrêt sur l'avenue Gilbert-Barbier en direction nord et en direction sud, à l'angle de l'avenue David-Laurent, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches du carrefour afin de réduire les risques de collisions et d'accroître la sécurité des piétons qui y circulent ;

D'édicter, par ordonnance, l'installation d'une signalisation de sens unique en direction nord, sur la portion de l'avenue Gilbert-Barbier située à l'ouest de l'îlot déviateur et qui se termine à l'avenue David-Laurent.

Dossier 1082932007 : Réunion du 2 avril 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE GILBERT-BARBIER

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts sur la rue Maurice-Courtois, à l'angle de l'avenue Gilbert-Barbier, car l'étude de circulation faite dans le cadre de cette requête a démontré que les conditions qui prévalent à cet endroit ne le justifient pas. Il a été constaté qu'il n'y a aucun besoin de gérer les priorités de passages au carrefour puisqu'il n'y a généralement aucun délai pour traverser ou s'engager dans l'intersection, que le taux annuel moyen d'accidents au carrefour est normal, qu'il pourrait difficilement être diminué et que la visibilité est adéquate à toutes les approches. Il serait même contre indiqué, en vertu des normes du ministère des Transports du Québec, d'installer des arrêts à ce carrefour, puisqu'il est situé à environ 80 mètres d'un arrêt existant alors qu'il est stipulé qu'un arrêt ne devrait jamais être installé à moins de 150 mètres d'un arrêt existant.

Dossier 1082932008 : Réunions du 2 avril et du 28 mai 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE DELPHIS-DEORME - 91^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts sur la rue Delphis-Delorme, direction sud, à l'angle de la 91^e Avenue compte tenu que les conditions de circulation qui ont été relevées à l'endroit en question ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts "toutes directions" à une intersection.

Dossier 1080757013 : Réunion du 28 mai 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE ÉVA-GAUTHIER**

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la rue Éva-Gauthier, car les conditions de circulation qui ont été relevées ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts.

Toutefois, il est approuvé d'installer une signalisation de stationnement interdit en tout temps sur la rue Éva-Gauthier, côté ouest, entre la rue Pauline-Donalda et la rue Raoul-Jobin, de façon à délimiter une zone d'une longueur approximative de 15 mètres en bordure du rayon intérieur de la courbe située à l'extrémité nord de la rue Éva-Gauthier.

Dossier 1080757016 : Réunion du 25 juin 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION 13^E AVENUE**

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts à l'intersection de la rue Forsyth et de la 13^e Avenue, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer la sécurité des usagers.

À titre préventif, il est approuvé de mettre en place les mesures suivantes :

- D'ajouter une ligne axiale jaune sur la rue Forsyth, entre les boulevards Saint-Jean-Baptiste et du Tricentenaire;
- D'installer des panneaux de limite de vitesse de 50 km/h dans les deux directions, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et le 16^e Avenue;
- D'installer une remorque-radar avec afficheur de vitesse pour une période d'environ une semaine sur la rue Forsyth, entre les 13^e et 14^e Avenues, afin de sensibiliser les automobilistes en transit sur la rue à l'importance de conduire prudemment et à respecter la limite de vitesse prescrite.

Dossier 1090757002 : Réunion du 10 décembre 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET RUE URGEL-CHARBONNEAU**

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à l'intersection de la rue Urgel-Charbonneau, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » ou de feux de circulation à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer un niveau de service adéquat de la circulation ainsi que la sécurité des usagers.

Dossier 1092932003 : Réunion du 10 décembre 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 36^E AVENUE ET RUE JOSEPH-PICHÉ

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts dans l'axe de la 36^e Avenue à l'intersection de la rue Joseph-Piché compte tenu que les conditions de circulation qui ont été relevées à l'endroit en question ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts «toutes directions» à une intersection.

Toutefois, il est unanimement résolu de prendre les mesures suivantes afin de réduire la vitesse de la circulation sur la 36^e Avenue :

- D'ajouter des panneaux de 50 km/h comportant des panonceaux "radar" sur la 36^e Avenue, direction nord et sud, afin d'inciter les automobilistes à respecter la limite de vitesse;
- D'ajouter du marquage de type "mail virtuel" au centre de la chaussée afin de réduire la largeur des voies de circulation dans chaque direction;
- D'utiliser une remorque-radar avec afficheur de vitesse comme mesure de sensibilisation à la vitesse excessive.

Dossier 1090757003 : Réunion du 10 décembre 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION - 87^E AVENUE ET BOULEVARD PERRAS

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la 87^e Avenue à l'intersection du boulevard Perras, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer la sécurité des usagers.

Dossier 1080757001 : Réunion du 13 février 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 28^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête d'implanter un sens unique à la 28^e Avenue, car l'analyse de la problématique en cause a démontré qu'il n'y a aucun motif valable tels que transit excessif, pente dangereuse, etc. pour mettre la 28^e Avenue à sens unique, le tout conformément aux politiques de l'arrondissement en matière de réglementation du stationnement sur rue et de sécurité sur les voies publiques.

Réunion du 13 février 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 70^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête de mise à sens unique de la 70^e Avenue direction sud, entre le boulevard Perras et la 71^e Avenue, pour le moment compte tenu que les membres du comité de circulation ont été informés que des éléments nouveaux étaient à prévoir dans ce dossier.

Dossier 1091537001 : Réunion du 10 décembre 2008

REFUS - MODIFICATION - SIGNALISATION - 44^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête de mise à sens unique, direction sud, sur la 44^e Avenue, entre la rue Cherrier et la rue Prince-Arthur, car les observations et relevés effectués sur la rue ont démontré qu'il n'y a pas de problèmes de vitesse ou de sécurité.

Toutefois, il est approuvé d'installer, à titre préventif, des panneaux de signalisation de danger (flèches directionnelles) dans les deux directions à l'endroit de la courbe.

FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION

Dossier 1080757002 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION DES BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS ET RODOLPHE FORGET

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour faire installer des feux de piétons à l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Rodolphe Forget.

Dossier 1080757011 : Réunions du 13 février et du 30 avril 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION 83^E AVENUE - RUE NOTRE-DAME EST

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour faire installer des feux de circulation ainsi que des feux de piétons à décompte numérique à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la 83^e Avenue.

Dossier 1080757006 : Réunion du 2 avril 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD HENRI-BOURASSA

DE ne pas donner suite à la requête d'installation de feux de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa à l'intersection de la rue Léopold-Christin compte tenu que les conditions qui prévalent à cet endroit ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'ajout de feux de circulation à un carrefour.

Dossier 1080757017 : Réunions du 2 avril et du 25 juin 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET AVENUE PIERRE-BAILLARGEON

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour que des feux de circulation soient installés à l'intersection du boulevard Maurice-Duplessis et de l'avenue Pierre-Baillargeon.

Dossier 1080757019 : Réunion du 25 juin 2008

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 13900, RUE NOTRE-DAME EST

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation de feux de circulation, car les observations faites sur les lieux et l'analyse des divers paramètres de circulation ont démontré que l'endroit en question ne satisfait à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'installation de feux de circulation.

Toutefois, il est approuvé de faire déplacer par la Société de transport de Montréal, l'arrêt d'autobus ainsi que l'abribus actuellement en place du côté sud de la rue Notre-Dame, face au stationnement du CLSC, de façon à réduire la distance de marche pour les résidents du 13900, rue Notre-Dame Est qui utilisent le transport en commun pour se déplacer.

Réunion du 27 août 2008

DE faire modifier la programmation des feux de circulation ainsi que les équipements en place à l'intersection du boulevard Armand-Bombardier et de l'avenue Blaise-Pascal de façon à accroître la fluidité de la circulation à l'approche est du carrefour. Si cette mesure ne s'avère pas apte à corriger la situation, il est recommandé de mettre en place du marquage et de la signalisation afin d'autoriser les virages en double de l'est vers le sud, afin d'accroître le niveau de service pour ce mouvement. La Division de l'ingénierie est mandatée pour coordonner les diverses interventions précitées avec le SITE.

Note : Un sommaire décisionnel est en préparation.

Dossier 1090757001 : Réunion du 10 décembre 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE NOTRE-DAME**

DE ne pas donner suite à la requête pour l'ajout de quatre feux de circulation sur la rue Notre-Dame Est aux intersections de la 39^e Avenue, de la rue Antoine-Bazinet, de la 67^e Avenue et de la rue Bellevue compte tenu que les conditions qui prévalent aux carrefours à l'étude ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'ajout de feux de circulation à un carrefour.

MARQUAGE

Dossier 1080757005 : Réunion du 2 avril 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - 12890, RUE FORSYTH

D'installer un pré-signal d'arrêt sur la rue Forsyth direction est, à environ 75 mètres à l'ouest de la rue Robert-Chevalier, pour aviser les conducteurs qu'ils s'apprêtent à croiser un arrêt obligatoire;

DE marquer des lignes d'arrêt existantes à l'intersection des rues Forsyth et Robert-Chevalier, d'ajouter une ligne axiale jaune sur la rue Forsyth entre le boulevard du Tricentenaire et la rue Robert-Chevalier ainsi qu'un passage pour piétons, par l'installation de blocs blancs, dans la traverse ouest de l'intersection des rues Forsyth et Robert-Chevalier;

DE mettre en place des mesures de sensibilisation à la vitesse excessive sur la rue Forsyth, notamment la remorque-radar avec afficheur de vitesse, une présence policière accrue accompagnée d'opérations-radar.

Dossier 1082932004 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE RENÉ-DESCARTES

DE réduire, sur l'avenue René-Descartes côté nord, à la hauteur du numéro civique 7355, la longueur de la zone de stationnement interdit de 7 h à 18 h du lundi au vendredi en place du côté nord de 10 mètres à partir de la limite ouest afin que la longueur de la zone de stationnement interdit soit dorénavant de 28 mètres au lieu de 38 mètre ;

D'installer, sur l'avenue René-Descartes, côté sud, en face du numéro civique 7312, une signalisation de stationnement interdit de 7 h à 18 h du lundi au vendredi de façon à délimiter une zone d'une longueur totale de 15 mètres, incluant une entrée charretière de 8 mètres.

Dossier 1074809001 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE NOTRE-DAME EST

DE diminuer la sévérité de la réglementation en place sur la rue Notre-Dame, du côté sud, entre les 4^e et 5^e Avenues, par l'ajout de panonceaux « 1^{er} avril - 1^{er} décembre » en dessous des panneaux de stationnement interdit de 9 à 22 h 30 en place, de façon à restreindre la période d'application de la réglementation actuelle à la période précitée.

Dossier 1072932002 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE FRANÇOIS-BRICAULT

D'installer sur le côté est de la rue François-Bricault, entre le boulevard Industriel et la limite nord de propriété de la compagnie STARPAC, une zone de stationnement interdit de 7 à 18 heures, du lundi au vendredi, sur une distance de 40 mètres vers le sud, à partir de la limite précitée.

Dossier 1073951003 : Réunion du 13 février 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA07-(C-4.1)-002

D'édicter, par ordonnance, la mise en place d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées sur le côté sud de la rue Donegani, sur une distance de six (6) mètres à partir de sa limite ouest.

Dossier 1072932001 : Réunion du 13 février 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE DE MONTIGNY

D'enlever la réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 à 18 heures, du lundi au samedi, sur le côté sud de la rue De Montigny, entre les 50^e et 51^e Avenues, sur une distance de 30 mètres;

D'enlever la réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 à 18 heures, du lundi au samedi, sur le côté nord de la rue De Montigny entre les 50^e et 51^e Avenues, sur une distance de 30 mètres;

D'installer une réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 à 18 heures, les lundis, mardis, mercredis et samedis et de 9 à 21 heures, les jeudis et vendredis, sur le côté nord de la rue De Montigny entre les 50^e et 51^e Avenues, sur une distance de 30 mètres.

Dossier 1080757004 : Réunion du 2 avril 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE CATELLI**

DE ne pas donner suite à une diminution de la sévérité de la réglementation de stationnement sur la rue Catelli, car cette rue déroge aux normes habituelles d'aménagement puisque la largeur de la chaussée est de 8 mètres, alors que la largeur recommandée pour une rue locale à double sens, avec du stationnement des deux côtés de la rue, est de 11 mètres. En conséquence, il est impératif que cette rue soit à sens unique et, par surcroît, il faut que le stationnement ne soit autorisé que d'un seul côté de rue à la fois de façon à ce qu'il y ait en tout temps une largeur libre d'au moins 4,9 mètres pour assurer le passage sécuritaire des camions, des véhicules d'entretien et des services d'urgence. Il est, par conséquent, impossible de déroger à cette contrainte majeure sans affecter la sécurité des citoyens.

Dossier 1080757009 : Réunion du 2 avril 2008**MODIFICATION - STATIONNEMENT - ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS**

Sur la 3^e Avenue côté ouest, entre la rue de La Gauchetière et la rue René-Lévesque :

- D'enlever une zone de stationnement réservée aux autobus scolaires, stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école - Excepté autobus scolaires, d'une longueur approximative de 40 mètres;
- DE prolonger d'environ 40 mètres une zone existante de stationnement interdit, de 8 h à 17 h - jours d'école, d'une longueur approximative de 65 mètres afin de délimiter une nouvelle zone dont la longueur totale sera d'environ 105 mètres.

Sur la 2^e Avenue côté est, entre la rue de La Gauchetière et la rue René-Lévesque :

- D'installer une zone de stationnement réservée aux autobus scolaires, stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école - Excepté autobus scolaires, d'une longueur approximative de 40 mètres;
- DE réduire d'environ 40 mètres une zone existante de stationnement interdit, de 8 h à 17 h - jours d'école, d'une longueur approximative de 160 mètres afin de délimiter deux nouvelles zones situées de part et d'autre de la zone ci-dessus mentionnée et dont les longueurs approximatives seront respectivement de 55 mètres et 65 mètres.

Dossier 1080757003 : Réunion du 2 avril 2008**ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-004**

D'édicter, par ordonnance, l'enlèvement de la signalisation d'arrêt interdit de 16 h à 18 h du lundi au vendredi, sur le boulevard Armand-Bombardier, côté est, entre l'avenue Blaise-Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, en raison du fait qu'il a été démontré que cette réglementation n'était pas justifiée et que ce faisant elle pénalisait indûment plusieurs résidents ainsi que les usagers de la garderie située au 11725, boulevard Armand-Bombardier.

Dossier 1084809001 : Réunion du 2 avril 2008**MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE PAUL-ÉMILE-LAMARCHE**

D'installer des panneaux de signalisation sur la rue Paul-Émile-Lamarche, côté est, entre les avenues Adolphe-Rho et René-Descartes, de façon à délimiter une zone de stationnement interdit en tout temps d'environ 16 mètres de longueur, en bordure du rayon intérieur de la courbe située à la hauteur du 11877, rue Paul-Émile-Lamarche.

Dossier 1082932005 : Réunion du 2 avril 2008**REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - 5^E RUE**

DE ne pas donner suite à la requête d'enlever la signalisation d'arrêt interdit de 8 h à 16 h, les jours d'école sur la 5^e Rue, entre les 52^e et 54^e Avenues, car cette réglementation de stationnement interdit de 8 h à 16 h les jours d'école en place du côté nord de la 5^e Rue avait été installée à la demande des résidents qui habitent en face de l'école Michelangelo. Cette mesure avait été demandée parce qu'il arrivait fréquemment que des véhicules des parents venus conduire ou reprendre leurs enfants à l'école étaient stationnés devant les entrées charretières ou de façon à entraver l'accès aux propriétés des résidents concernés.

Dossier 1084809002 : Réunion du 30 avril 2008**MODIFICATION DE SIGNALISATION - 3645, 40^E AVENUE**

D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps d'une longueur approximative de 9 mètres, incluant une entrée charretière de 4,5 mètres, sur la 40^e Avenue côté est, et localisée entre les adresses civiques 3615 et 3645.

Dossier 1082932017 : Réunion du 30 avril 2008**REFUS - STATIONNEMENT - CIRCULATION - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - ÉCOLE DENISE-PELLETIER**

DE ne pas donner suite à la requête, car la réglementation en place correspond en tout point à la politique de l'arrondissement en matière de réglementation de stationnement aux abords des écoles et en vertu de l'analyse, il n'y a pas de problème chronique de vitesse excessive.

Toutefois, il est approuvé de procéder à une mise aux normes de la signalisation des zones scolaires aux abords de l'école Denise-Pelletier et la signalisation du parc Charles-Renard ainsi qu'à une campagne de sensibilisation au respect de la limite de vitesse par l'installation d'une remorque-radar avec afficheur de vitesse sur la rue.

Dossier 1082932011 : Réunion du 28 mai 2008**ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-008**

D'édicter, par ordonnance, l'enlèvement des panneaux de signalisation de zone scolaire en place sur la rue Notre-Dame Est, dans les deux directions, entre la 17^e Avenue et le boulevard Tricentenaire de même que sur la 19^e Avenue, dans les deux directions, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame Est ainsi que les panneaux de limite de vitesse de 30 km/h sur la 19^e Avenue, dans les deux directions, entre les rues Prince-Albert et Notre-Dame Est;

D'enlever la signalisation de passage écolier en place dans les traverses est et nord de l'intersection de la rue Notre-Dame et de la 19^e Avenue.

Dossier 1082932010 : Réunion du 28 mai 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-007

D'édicter, par ordonnance, l'installation d'une signalisation de stationnement réservé aux fins de débarcadère pour personnes handicapées, de 8 à 17 heures, du lundi au vendredi sur l'avenue Pierre-Baillargeon, côté est, de façon à délimiter une zone d'environ 10 mètres de longueur dont le début sera situé à approximativement 25 mètres au nord de l'avenue René-Descartes.

Dossier 1080757012 : Réunion du 28 mai 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-009

D'édicter, par ordonnance, l'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres en face du 3400, rue Arthur-Généreux.

Dossier 1082932009 : Réunion du 28 mai 2008

REFUS - CIRCULATION - STATIONNEMENT - RUE NOTRE-DAME EST - RUE VICTORIA

DE ne pas donner suite à la requête de modification de la signalisation de stationnement sur la 81^e Avenue, entre la rue Notre Dame Est et la rue Victoria, car l'analyse de la requête par les membres du comité de circulation, à la réunion du 28 mai 2008, a démontré la pertinence de maintenir le statu quo sur le plan de la réglementation actuellement en place sur la 81^e Avenue, compte tenu qu'il a été constaté que la situation qui prévaut actuellement à cet endroit ne cause que des inconvénients mineurs et qui n'affectent pas la quiétude, la sécurité, ou l'accessibilité des résidents.

Dossier 1080757014 : Réunion du 28 mai 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-010

D'édicter, par ordonnance, le déplacement du panneau de signalisation de "stationnement réservée aux taxis" situé du côté est de l'avenue Alexis-Carrel, entre le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue René-Descartes, de façon à réduire la longueur du poste de taxis d'environ 11 mètres pour que la zone en question ait dorénavant une longueur totale de 14 mètres au lieu de 35 mètres. La zone ainsi constituée aurait une capacité de deux véhicules au lieu de quatre.

D'enlever les panneaux de signalisation de stationnement limité à 60 minutes de 9 à 19 heures du lundi au samedi;

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement limité à 2 heures de 9 à 19 heures, du lundi au samedi.

Dossier 1082932017 : Réunion du 25 juin 2008

REFUS - STATIONNEMENT - CIRCULATION - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - ÉCOLE DENISE-PELLETIER

DE ne pas donner suite à la demande de mesures d'apaisement de la circulation à proximité de l'école Denise-Pelletier compte tenue que la réglementation en place correspond en tout point à la politique de l'arrondissement en matière de réglementation de stationnement aux abords des écoles et qu'en vertu de l'analyse, il n'y a pas de problème chronique de vitesse excessive.

Toutefois, il est approuvé de procéder à une mise aux normes de la signalisation des zones scolaires aux abords de l'école Denise-Pelletier et la signalisation du parc Charles-Renard ainsi qu'à une campagne de sensibilisation au respect de la limite de vitesse par l'installation d'une remorque-radar avec afficheur de vitesse sur la rue.

Dossier 1082932013 : Réunion du 25 juin 2008

REFUS - MODIFICATION - STATIONNEMENT - DEBARCADÈRE DE GARDERIE - BOULEVARD PERRAS

DE ne pas donner suite à la requête pour une zone de stationnement réservé aux fins de débarcadère de garderie au 8046, boulevard Perras, car l'analyse de la requête a démontré que la requérante n'est pas éligible, en vertu des politiques de l'arrondissement.

Dossier 1082932012 : Réunion du 25 juin 2008

MODIFICATION - STATIONNEMENT - DEBARCADÈRE - RUE FORSYTH

D'installer, pour la garderie située sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à l'angle de la rue Forsyth, des panneaux de stationnement réservé aux fins de débarcadère 15 minutes, de 7 h et 9 h et de 16 h à 18 h du lundi au vendredi, sur la rue Forsyth, côté nord, sur une distance approximative de 24 mètres (environ 4 places), à partir du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Dossier 1081537003 : Réunion du 27 août 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-013

D'édicter, par ordonnance, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées, de 7 h à 18 h du lundi au vendredi, sur la rue Jean-Grou, côté nord face au 12850, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 1081537001 : Réunion du 27 août 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-014

D'édicter, par ordonnance, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées sur l'avenue René-Descartes côté nord, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres et situé à environ 25 mètres à l'ouest de l'avenue Clément-Ader.

Dossier 1081537002 : Réunion du 27 août 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-012

D'édicter, par ordonnance, l'installation de panneaux de stationnement réservé pour personnes handicapées de 9 h à 21 h sur l'avenue Fernand-Gauthier côté ouest, de façon à délimiter une zone d'environ 6 mètres dont la limite nord sera situé à environ 40 mètres au sud du boulevard Gouin.

Dossier 1082932016 : Réunion du 27 août 2008

CIRCULATION - STATIONNEMENT - AMÉNAGEMENT - RAMPES D'ACCÈS - PERSONNES HANDICAPÉES - RUE DU COLOMBIER

DE procéder à l'aménagement deux rampes d'accès aux endroits suivants :

- Sur la rue du Colombier côté nord, vis-à-vis un sentier pour piétons reliant les rues du Colombier et René-Lévesque et situé directement en face du parc du Colombier;
- Sur la rue du Colombier côté nord, face au sentier pour piétons qui est situé entre les deux immeubles portant les numéros civiques 790 et 800.

Dossier 1082932014 : Réunion du 27 août 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE LOUIS-BONIN

D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps devant les boîtes postales qui sont situées dans la courbe extérieure de la rue Louis-Bonin, côté ouest, localisées entre les numéros municipaux 10225 et 10245, sur une longueur approximative de 8 mètres.

Dossier 1080757018 : Réunion du 29 octobre 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - STATIONNEMENT - RUE BELLERIVE

D'installer des panneaux de signalisation « stationnement interdit aux remorques » des deux côtés de la rue Bellerive, de la 81^e Avenue à la 84^e Avenue.

Dossier 1080757021 : Réunion du 29 octobre 2008

REFUS - PROBLÉMATIQUE - STATIONNEMENT - RUE GERTRUDE-GENDREAU

DE ne pas donner suite à la demande visant à augmenter le stationnement sur la rue Gertrude-Gendreau compte tenu que l'analyse de la problématique en cause a permis de conclure qu'aucune des mesures demandées par les requérants ne peut être retenue et que, de plus, il s'avère impossible d'accroître le nombre de place de stationnement sur la rue pour des raisons techniques et de sécurité publique.

Dossier 1081537005 : Réunion du 29 octobre 2008

REFUS - MODIFICATION - STATIONNEMENT - DEBARCADÈRE - 47^E AVENUE - ÉCOLE SAINTE-GERMAINE-COUSIN

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'une zone de débarcadère sur la 47^e compte tenu que la réglementation en place correspond en tout point à la politique de l'arrondissement en matière de réglementation de stationnement aux abords des écoles puisqu'il y a déjà une zone de stationnement réservé aux fins de débarcadère 15 minutes, de 7 h à 18 h (du lundi au vendredi), d'une longueur approximative de 32 mètres sur la rue et que, la capacité de la zone en question est jugée suffisante pour répondre aux besoins des parents.

Dossier 1081537006 : Réunion du 10 décembre 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-015

D'édicter, par ordonnance, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées, en face du 1843, 48^e Avenue, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 2090757001 : Réunion du 10 décembre 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - STATIONNEMENT - RUE ANTOINE-CHAUDILLON

D'installer sur la rue Antoine-Chaudillon des panneaux de signalisation afin de délimiter deux zones d'environ 15 mètres chacune, de façon à ce qu'il soit interdit de stationnement en tout temps dans les rayons intérieurs des deux courbes à angle droit que comporte la rue;

D'installer une signalisation afin d'interdire en tout temps le stationnement sur une distance approximative de 8 mètres au coin nord-est de la rue Antoine-Chaudillon afin de faciliter les manoeuvres de virages des véhicules à l'intersection de la rue Notre-Dame.

Dossier 1082932002 : Réunion du 10 décembre 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION AVENUES PIERRE-BAILLARGEON ET RENÉ-DESCARTES

DE procéder à l'installation d'arrêts sur l'avenue Pierre-Baillargeon en direction nord et en direction sud, à l'angle de l'avenue René-Descartes, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1092932002 : Réunion du 10 décembre 2008

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-001

D'édicter, par ordonnance, la modification de la signalisation de stationnement aux abords de rue de l'école Marc-Aurèle-Fortin comme suit :

Sur l'avenue Fernand-Gauthier côté ouest, entre la rue Émilie-Brunet et l'avenue André-Ampère

- D'enlever la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit 7 h 30 à 17 h **jours d'école – débarcadère autobus scolaire** - d'une longueur approximative de 48 mètres;
- D'installer une signalisation pour délimiter une zone de stationnement interdit 7 h à 17 h - d'une longueur approximative de 12 mètres.

Sur la rue Émilie-Brunet côté sud, entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier

- D'enlever la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit 7 h à 18 h **du lundi au vendredi, débarcadère seulement** - d'une longueur approximative de 7,5 mètres;
- D'installer une signalisation de façon à délimiter une zone de stationnement interdit en tout temps en lieu et place de la zone précitée.

Sur l'avenue André-Ampère côté nord, entre les avenues Gilbert-Barbier et Fernand-Gauthier

- D'ajouter au bas des panneaux de stationnement interdit 7 h 30 à 17 h **jours d'école** existants, un panneau - **débarcadère autobus scolaire**.

Dossier 2092932001 : Réunion du 10 décembre 2008

MODIFICATION DE SIGNALISATION - STATIONNEMENT – 60^E AVENUE

D'enlever sur la 60^e Avenue, entre le boulevard Maurice-Duplessis et la 7^e Rue, des panneaux de stationnement interdit de 24 h à 6 h du côté ouest de la rue.

Réunions du 13 février, 25 juin et 27 août 2008

MESURES D'APAISEMENT – RUE DAMIEN-GAUTHIER – PROXIMITÉ DU GOLF

DE faire une étude technique pour l'installation de mesures d'apaisement de la circulation dans la voie centrale de la rue Damien-Gauthier, à cause des problèmes de vitesse compte tenu de la proximité du Golf de l'Île de Montréal;

DE vérifier les endroits pour le marquage de la chaussée ainsi que les coûts pour le mobilier urbain requis;

D'ajouter du marquage sur la chaussée à titre de mesure d'apaisement de la circulation. La Division de l'ingénierie transmettra une demande au cours des prochaines semaines au responsable du marquage des chaussées afin qu'il prépare un projet à cet effet, de sorte que les travaux puissent être réalisés au printemps 2009.

Note : Malgré les discussions entourant ce dossier, aucune mesure suggérée pour cette rue n'a satisfait les résidents et les propriétaires du golf, de ce fait, aucun changement n'a été implanté.

Dossier 1080757010 : Réunion du 30 avril 2008

REFUS - CIRCULATION - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - AVENUE ADOLPHE-RHO

DE ne pas donner suite à la requête, car il a été constaté que les conditions de circulation qui prévalent sur l'avenue Adolphe-Rho sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation tel que demandé par le requérant.

Réunion du 30 avril 2008

REFUS - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – RUE NOTRE-DAME

DE ne pas donner suite à cette étape à la requête visant à améliorer le fonctionnement des feux de circulation et la visibilité aux intersections de la rue Notre-Dame Est avant d'avoir rencontré le requérant conjointement avec le représentant du Service de police afin de bien expliquer au requérants les raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'appliquer intégralement ses suggestions.

Note : Le requérant a été rencontré en début d'année 2009 et le maire d'arrondissement lui a offert de participer, en tant qu'invité à la table des élus de l'Est de Montréal, pour présenter son projet de campagne de sécurité routière nationale.

Dossier 1080757007 : Réunion du 30 avril 2008

RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE - INTERSECTION HENRI-BOURASSA ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

D'effectuer, en tenant compte de la résolution numéro PP-26 concernant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de restauration situé au 9725, boulevard Henri-Bourassa Est et de la problématique relative à l'aménagement actuel de l'intersection, les modifications géométriques tel que recommandé par la Direction des transports à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Rivière-des-Prairies;

DE mandater la Division de l'ingénierie à faire préparer un plan de réaménagement géométrique de l'intersection;

DE soumettre le plan d'aménagement précité à la Direction des transports pour approbation afin d'en arriver à une entente pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour dans les meilleurs délais.

Dossier 1080757015 : Réunion du 28 mai 2008

REFUS – CIRCULATION - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT – 5^E RUE

DE ne pas donner suite à la requête, car il a été constaté dans le cadre d'une analyse de circulation que les conditions qui prévalent sur la 5^e Rue sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation tel que demandé par la requérante.

Dossier 1082932015 : Réunion du 27 août 2008

REFUS – CIRCULATION - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE

DE ne pas donner suite à la requête, car il a été constaté dans le cadre d'une analyse de circulation que les conditions qui prévalent sur la boulevard de la Rousselière sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation tel que demandé par le requérant.

Dossier 1082932018 : Réunion du 29 octobre 2008

DEMANDE - SERVICES CENTRAUX - PROBLÉMATIQUE - AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, SÉCURITÉ - PISTE CYCLABLE - BOULEVARD GOUIN

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une note de service à la Direction des transports du SITE pour les informer des nombreuses anomalies, et éléments potentiellement dangereux pour la sécurité, qui ont été constatés sur la piste cyclable du boulevard Gouin, et pour demander que les améliorations et réfections qui s'imposent soient apportées dans les meilleurs délais.

Dossier 1081537004 : Réunion du 29 octobre 2008

REFUS – CIRCULATION - DEMANDE - INSTALLATION - DOS D'ÂNES - RUE FRANÇOIS-BLANCHARD

DE ne pas donner suite à la requête d'installation de dos d'ânes sur la rue François-Blanchard, compte tenu que les observations et relevés effectués sur la rue ont démontré qu'il n'y a pas de problème chronique de vitesse excessive ou de problème sécurité.

Toutefois, il est approuvé d'installer, à titre préventif, des panneaux de présignalisation de courbe raide et de panonceaux de limite de vitesse suggérée de 35 km/h et de mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande au responsable du marquage pour faire ajouter une ligne axiale jaune dans la courbe afin d'accroître la sécurité.

AUTRES SUJETS

Réunion du 2 avril 2008

PRÉSENTATION PRÉALABLE - PROJET PARTICULIER D'AGRANDISSEMENT DE LA COMPAGNIE SANIMAX SITUÉE 9801, 7^E RUE - IMPLICATIONS SUR LA CIRCULATION LOCALE

Les membres du comité de circulation se sont montrés favorables aux divers aspects de la circulation exposés dans ce projet. Il est convenu que l'agent technique principal en circulation-stationnement interviendra dans le sommaire décisionnel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le projet particulier PP-45 et qu'il mentionnerait la recommandation favorable du comité dans son intervention.

Dossier 2090757002 : Réunions du 2 avril et du 29 octobre 2008

MODIFICATION - DATE DU DÉBUT DES PARCOURS D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSEE

DE reporter la date d'entrée en vigueur de la réglementation de stationnement interdit pour l'entretien estival de la chaussée au 1^{er} avril de chaque année plutôt qu'au 1^{er} mars;

DE conserver la date actuelle de fin d'application de ladite réglementation, soit le 1^{er} décembre.

Réunion du 2 avril 2008

87^E AVENUE

Un requérant a fait part de problème de sécurité routière sur la 87^e Avenue, entre les boulevards Gouin et Maurice-Duplessis. La problématique est encore plus criante en hiver lorsque les autobus de la STM se rencontrent sur cette avenue et à l'occasion, un des autobus doit faire marche arrière pour permettre à l'autre autobus de circuler. La Division de la Voirie et la Division de l'ingénierie vont analyser la situation pour vérifier si des mesures de stationnement ou autre pourraient être implantées sur cette avenue.

Réunion du 2 avril 2008

PARC BELLERIVE

Un citoyen a fait part des nuisances causées par les propriétaires de motoneiges qui stationnent leur remorque en bordure du parc Bellerive. L'agent technique principal en circulation-stationnement a rencontré le requérant et fera installer d'autres glissières de sécurité, ce qui aura pour effet de dissuader les motoneigistes. Le requérant s'est dit satisfait de cette proposition.

Dossier 1080757008 : Réunion du 30 avril 2008**DEMANDE D'AUTORISATION - MODIFICATION PARCOURS - LIGNES D'AUTOBUS 194 ET 199**

D'approuver la modification des lignes d'autobus 194 et 199 proposée par la Société de transport de Montréal (STM) comme suit :

D'approuver la modification du parcours de la ligne 194 afin qu'elle soit bidirectionnelle entre le boulevard Maurice-Duplessis et la station de métro Radisson, en passant par le boulevard Perras. L'emplacement du nouveau terminus serait situé sur le côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, entre les 86^e et 87^e Avenues et l'autobus devrait emprunter la 86^e Avenue et la 6^e Rue dans une seule direction, entre 9 h 30 et 15 h, avec une fréquence aux 30 minutes environ;

D'approuver la modification du parcours de la ligne 199 afin d'utiliser le boulevard Armand-Bombardier et l'avenue Philippe-Lebon vers l'est, l'avenue Clément-Ader vers le sud et l'avenue André-Ampère vers l'ouest pour revenir ensuite sur le boulevard Armand-Bombardier. Le terminus de la ligne sera situé sur le boulevard Perras au coin nord-ouest du boulevard Armand-Bombardier;

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la STM pour ajouter un arrêt pour l'autobus 199 sur l'avenue Clément-Ader, à l'intersection de l'avenue André-Ampère afin d'améliorer le service pour les citoyens du secteur concerné.

Réunions du 30 avril, du 29 octobre et du 10 décembre 2008**PLAN DE CIRCULATION – FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES**

D'analyser le plan d'ensemble de signalisation et réglementation du stationnement sur les rues nouvellement ouvertes du Faubourg Pointe-aux-Prairies avec tous les intervenants dont la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la Sécurité incendie de Montréal, la Direction des travaux publics ainsi qu'avec le promoteur de l'implantation des différentes mesures de signalisation et de stationnement dans ce nouveau développement immobilier.

Réunion du 30 avril 2008**PISTES CYCLABLES**

L'agent technique principal en circulation-stationnement informe le comité que la Ville centre a demandé à l'arrondissement de proposer des nouvelles pistes cyclables. Différents scénarios ont été élaborés par les Directions des travaux publics et l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Ville centre a finalement retenu quelques trajets qui pourraient être réalisés en 2008. L'ajout de ces tronçons permettra d'augmenter le kilométrage global de l'arrondissement en pistes cyclables, de boucler certaines pistes existantes et aidera à circuler sécuritairement près des écoles et des parcs, ce qui est une bonne nouvelle pour les familles de l'arrondissement. Le président du comité suggère de convoquer une réunion avec tous les élus, les deux directions et la personne-ressource de la Ville centre responsable de ce dossier, pour présenter les scénarios retenus aux élus afin d'obtenir leurs commentaires et leur assentiment. Cette rencontre sera convoquée avant la fin du mois de mai.

Réunion du 28 mai 2008

PISTES CYCLABLES - POINTE-AUX-TREMBLES

Le président du comité a reçu une demande du directeur général du centre Roussin à l'effet d'évaluer la possibilité d'installer un arrêt avant la voie ferrée près du boulevard Tricentenaire. En effet, avec les camps d'été qui débiteront dans les prochaines semaines, les jeunes qui auront à traverser le boulevard Tricentenaire en utilisant la voie cyclable ne seront pas vraiment en sécurité si l'on tient compte de l'attitude des automobilistes. Le requérant demande si la signalisation d'arrêt pourrait être modifiée rapidement afin d'assurer la sécurité des jeunes et des citoyens qui passeront à cet endroit en vélo cet été. Après discussion, le président du comité demande à l'agent technique en circulation et stationnement de préparer un croquis illustrant le trajet que pourrait emprunter la piste cyclable et de l'apporter pour discussion à la rencontre prévue le 29 mai 2008 avec les responsables de la gestion des pistes cyclables.

Réunion du 28 mai 2008

47^E AVENUE ET RUE SHERBROOKE

Une conseillère fait part d'une plainte qui lui a été soumise concernant un constat d'infraction qui aurait été émis à un citoyen en provenance de la rue Sherbrooke Est et qui aurait effectué un virage illégal pour emprunter la 47^e Avenue. Ce secteur est problématique, surtout à l'heure de pointe. Après discussion, il est convenu que ce dossier sera analysé et présenté à une future rencontre du comité de circulation.

Réunion du 28 mai 2008

RUE ANTOINE-CHAUDILLON

Une conseillère relate une conversation avec un résident de la rue Antoine-Chaudillon concernant la problématique de stationnement sur rue occasionnée, selon lui, par les banlieusards stationnant sur les rues de ce secteur afin d'utiliser le transport en commun de Montréal. Dans sa conversation, il a fait référence aux relevés de plaques de véhicules effectués en 2006 et au sondage réalisé en 2006 auprès des résidents de son voisinage. Le président du comité informe les participants qu'il a invité ce résident à une réunion de travail en février dernier, à laquelle participait un conseiller et certains membres du comité, afin de lui permettre d'exposer sa requête. Il a également mentionné qu'il nous remettrait une pétition à l'effet d'implanter un système de vignettes de stationnement sur rue dans le secteur. Après discussion, deux actions ont été convenues avec le requérant : la première visait l'installation à l'entrée de l'arrondissement de deux panneaux indiquant le stationnement incitatif de l'AMT et la deuxième action visait à analyser la possibilité d'ouvrir un deuxième site de stationnement incitatif dans l'arrondissement. Le requérant s'est dit satisfait de la discussion et des deux pistes de solutions envisagées. À l'heure actuelle, le dossier suit son cours. Une discussion s'engage ensuite entre les participants du comité. En terminant, le président du comité invite la conseillère à discuter plus longuement avec lui du dossier et de rencontrer ensemble le requérant, le cas échéant.

Réunion du 28 mai 2008

REMORQUE-RADAR

Le chef de la Division de l'ingénierie tient à remercier le chef de la Division de la voirie de son soutien apporté dans le dossier de la remorque-radar. Les deux contremaîtres attitrés qui superviseront l'installation de la remorque-radar seront d'une grande utilité pour la sensibilisation des automobilistes au cours de 2008. Le chef de la Division de l'ingénierie termine en mentionnant que son équipe est à bâtir un calendrier pour la remorque-radar et que les PDQ sont également invités à l'utiliser pour maximiser son usage sur le territoire. L'agent technique principal en circulation-stationnement précise que la remorque sera installée à un même endroit pour une durée de quatre (4) jours, soit du lundi au jeudi. Elle peut maintenant rester sur place 24 h sur 24, grâce à un dispositif de sécurité.

Réunions du 25 juin 2008

PISTES CYCLABLES - APAISEMENT DE LA CIRCULATION – VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Le comité prend connaissance d'une demande d'un conseiller visant l'aménagement d'une première piste cyclable d'environ 1,7 km des deux côtés de la rue Notre-Dame, de la 1^{re} Avenue au boulevard Tricentenaire de même qu'une deuxième piste sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste des deux côtés, de la rue Notre-Dame à la rue De Montigny. Ces nouveaux tronçons seraient compris aux limites déterminées pour le programme de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Ces nouvelles pistes cyclables pourraient contribuer à éliminer le camionnage lourd dans ce secteur et permettre aux citoyens de profiter d'une meilleure qualité de vie.

Réunions des 25 juin et 29 octobre 2008

PROGRAMME DE SIGNALISATION DES CORRIDORS SCOLAIRES

Le comité de circulation formera un groupe de travail pour colliger les renseignements nécessaires pour l'élaboration d'un plan d'action en prévision de la rentrée scolaire 2009-2010. Ce groupe de travail fera rapport au comité de circulation de l'avancement des travaux et pour approbation du contenu à présenter au conseil d'arrondissement.

Les grandes lignes de ce projet commencent à se dessiner, il est envisagé d'élargir la table de travail afin d'inclure des partenaires extérieurs (CDC, PDQ, Tandem, Commission scolaire). Le plan d'action, pourrait s'échelonner sur 5 ans afin d'inclure les 23 écoles du territoire.

La Division de la voirie a fait une étude pour améliorer le déblaiement et le chargement de la neige autour de chaque école de l'arrondissement.

Il est convenu qu'un suivi périodique sera effectué auprès des membres du comité et leur avis sera sollicité avant de transmettre toute recommandation au conseil d'arrondissement.

Réunion du 27 août 2008

PRÉSENTATION - PROJET D'AMÉNAGEMENT GARE DU TRAIN DE BANLIEUE DE L'EST - INTERSECTION DE LA RUE SHERBROOKE EST ET DE LA 53^E AVENUE

Le conseiller en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en collaboration avec l'agent technique principal en circulation-stationnement et la conseillère en aménagement de la Ville centre, ont présenté aux membres du comité de circulation le projet préliminaire d'aménagement de la Gare Sherbrooke. Le comité de circulation a fait des propositions concernant ce projet préliminaire et le président du comité, le président du comité, souhaite qu'un projet d'aménagement révisé leur soit présenté à une réunion ultérieure du comité. Les propositions du comité ainsi que les plans préliminaires d'aménagement de la Gare Sherbrooke sont annexés au procès-verbal.

Réunion du 27 août 2008

AVIS PRÉLIMINAIRE SOUHAITÉ PAR LA DAUSE - DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL D'UNE GARDERIE EXISTANTE (DE 59 À 80 ENFANTS) - 11725, BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER – DEMANDE REFUSÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2004 (PP-13)

Suite à l'étude des divers paramètres de circulation du secteur visé, les membres sont majoritairement favorables à ce que l'arrondissement accorde à la garderie un permis à cet effet, compte tenu qu'il a été démontré qu'une augmentation de 20 enfants n'est pas susceptible d'engendrer de problèmes notables en ce qui a trait à la circulation, que ce soit au niveau de la fluidité de la circulation, du stationnement ou de la sécurité des usagers.

Un avis écrit de la recommandation du comité de circulation sera transmis par l'agent technique principal en circulation-stationnement à la DAUSE en vue de la présentation de ce projet particulier au comité consultatif d'urbanisme.

Réunions des 27 août et 29 octobre 2008

AVIS PRÉLIMINAIRE SOUHAITÉ PAR LA DAUSE - ÉVALUATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION - OUVERTURE D'UNE RUE ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JOSEPH-MORIN

Faisant suite à la présentation du conseiller en développement de l'habitation de la DAUSE, voici les obligations qui seront inscrites dans l'appel de proposition pour la vente des terrains constituant la Place Joseph-Morin. Le promoteur devra ainsi :

- Ériger un maximum de 4 bâtiments de 12 logements chacun pour un total de 48 logements;
- Chaque unité d'habitation devra obligatoirement avoir une case de stationnement privée;
- Pour chaque bâtiment, 80% des cases de stationnement devront être à l'intérieur du bâtiment, dans un air de stationnement commun et le reste des 20% pourra être à l'extérieur, mais sur la propriété privée;
- Une seule voie de circulation commune par groupe de deux bâtiments sera autorisée, de manière à conserver un maximum d'espace de stationnement sur rue.

Une intervention favorable de la Division de l'ingénierie sera transmise à la DAUSE dans le cadre de la présentation de ce sommaire à un prochain conseil d'arrondissement.

Réunion du 29 octobre 2008

MARQUAGE PRÈS DU VIADUC DE LA RUE SHERBROOKE PRÈS DE LA 48^E AVENUE

Une conseillère demande un suivi sur la requête concernant la zone d'entrecroisement de la rue Sherbrooke et du boulevard Henri-Bourassa près de la 48^e Avenue à Pointe-aux-Trembles. L'agent technique principal en circulation-stationnement relate qu'il est allé sur place avec deux spécialistes du marquage du central pour analyser la demande. Il appert qu'il est impossible de régler pour l'instant cette problématique, car c'est le réaménagement de la rue Sherbrooke qui solutionnera cette demande en implantant une intersection en T munie de feux de circulation. Il faudra donc attendre que la nouvelle géométrie soit en place et les contrevenants devront, entre temps, se conformer à la réglementation en place, même si elle n'est pas optimale.

Réunion du 29 octobre 2008

PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT POUR LA GARDERIE CHEZ NOU-NOU – BOULEVARD PERRAS PRÈS DE LA 50^E AVENUE

Le président du comité fait part d'une plainte concernant des constats d'infraction qui aurait été signifiés aux parents fréquentant la garderie Chez Nou-Nou. L'agent technique principal en circulation-stationnement a également reçu la demande cette semaine et a fait une brève analyse du dossier. Il semblerait que les parents ont reçu des constats d'infraction, car la réglementation d'entretien de la chaussée est en vigueur les lundi et mercredi, entre 7 h et 9 h, à l'heure où les parents déposent leurs enfants à la garderie. Il n'y a pas vraiment de problématique de stationnement à cet endroit, car il y a suffisamment d'espaces sur rue. Dans un premier temps, le chef de division de la Voirie va vérifier s'il serait possible de modifier les heures d'entretien afin d'accommoder les parents. Si oui, cette mesure devrait régler la situation au bénéfice des usagers de la garderie.

Réunion du 10 décembre 2008

BRIGADIÈRE DEMANDÉE À L'INTERSECTION DE LA 47^E AVENUE ET DE LA RUE FORSYTH

L'agent de circulation du PDQ 49 informe les membres du comité qu'une brigadière sera déplacée afin de fournir des services à l'intersection de la 47^e Avenue et de la rue Forsyth, un sommaire décisionnel est en préparation par le SPVM à cet effet.

Réunion du 10 décembre 2008

VITESSE EXCESSIVE SUR LA 52^E AVENUE

Une requête concernant la vitesse excessive et les arrêts non respectés sur la 52^e Avenue a été soulevée, principalement aux heures de pointe. Une opération radar par le PDQ 49 sera effectuée à cet endroit.

ANNEXE B

BILAN DES ACTIVITÉS 2009

Nombre de réunions

Neuf (9) réunions tenues les 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril, 10 juin, 15 juillet, 16 septembre, 14 octobre et 17 décembre.

Nombre de dossiers évalués

Lors de ses rencontres, le comité de circulation a évalué 106 dossiers dont certains ont été étudiés à plus d'une réunion totalisant ainsi 88 sujets différents. Ces dossiers ont mené à l'approbation de 56 décisions déléguées par le directeur des Travaux publics et/ou résolutions par le conseil d'arrondissement.

LISTE DES SUJETS

ARRÊT	14
SENS UNIQUE	1
FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION	4
MARQUAGE	2
STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE POUR HANDICAPÉ	32
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	10
AUTRES DEMANDES	25

Dossier 1092932005 : Réunions des 28 janvier et 29 avril 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 39^E AVENUE ET AVENUE LOUIS-LUMIÈRE

D'installer des arrêts sur la 39^e Avenue dans les deux directions nord et sud, à l'angle de l'avenue Louis-Lumière de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection et ce, de manière à accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1090757004 : Réunion du 28 janvier 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUES RÉNÉ-DESCARTES ET PIERRE-BLANCHET

D'installer des arrêts sur l'avenue René-Descartes, direction est et ouest, à l'angle de l'avenue Pierre-Blanchet de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection pour accroître la sécurité des usagers.

Réunion du 25 février 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - SUR LE BOULEVARD PERRAS, ENTRE LES 48^E ET 51^E AVENUES

DE ne pas donner suite à la requête d'ajout d'arrêts en raison du futur développement résidentiel près de l'avenue Simon-Saladin et des modifications éventuelles sur la géométrie et la circulation dans ce secteur.

Réunion du 25 mars 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, À L'ENTRÉE EST DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

DE ne pas donner suite à la demande d'installation d'arrêts temporaires sur le boulevard Maurice-Duplessis à l'entrée Est du cégep Marie-Victorin. Toutefois, une demande a été transmise au SITE (Service des infrastructures transports et environnement) pour l'installation de feux de circulation temporaire à cet endroit.

Dossier 1091537003 : Réunion du 25 mars 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 5^E RUE ET BOULEVARD MARIEN

D'installer un arrêt sur la 5^e Rue, direction est, à l'angle du boulevard Marien de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection pour accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1091537004 : Réunion du 29 avril 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE SAINTE-CATHERINE ET RUE DES FRÊNES

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'un arrêt sur la rue Sainte-Catherine à l'intersection de la rue des Frênes, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer la sécurité des usagers.

Dossier 2092932010 : Réunion du 10 juin 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – PIERRE-BAILLARGEON ET ANDRÉ-CIPRIANI

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts à l'intersection Pierre-Baillargeon et André-Cipriani, compte tenu que les conditions de circulation qui ont été relevées à l'endroit en question ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts "toutes directions" à un carrefour. Toutefois, il a été constaté qu'il est possible d'améliorer la signalisation en place par l'implantation des mesures suivantes soient l'ajout d'une ligne axiale sur l'avenue Pierre-Baillargeon ainsi que sur la rue André-Cipriani et l'installation d'une signalisation de danger de virage à gauche à l'approche nord ainsi qu'une signalisation de danger de virage à droite à l'approche ouest.

Dossier 1091537010 : Réunion du 15 juillet 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE SAINTE-CATHERINE ET 5^E AVENUE

D'installer, d'une part, des arrêts sur la rue Sainte-Catherine, direction ouest et est, à l'angle de la 5^e Avenue de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection pour accroître la sécurité des usagers et d'autre part, une signalisation de façon à délimiter une zone de stationnement interdit en tout temps, sur la rue Saint-Catherine, côté sud sur une distance de 16 mètres vers l'ouest, immédiatement à l'ouest de la 5^e Avenue.

Dossier 1092932001 : Réunion du 15 juillet 2009

REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – 6^E AVENUE ET RUE JACQUES-ROUSSEAU

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 6^e Avenue et de la rue Jacques-Rousseau, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer la sécurité des usagers. Il est, par ailleurs, résolu de mettre en place les mesures suivantes à titre préventif, soit d'ajouter une ligne axiale jaune sur la rue Jacques-Rousseau, entre la 5^e Avenue et l'avenue Pierre-Blanchet, d'ajouter deux lignes d'arrêt blanches sur la rue Jacques-Rousseau à l'approche est et l'approche ouest de l'intersection de la 6^e Avenue et d'installer un panneau de pré-signal d'arrêt sur la rue Jacques-Rousseau dans les deux directions, entre la 5^e Avenue et l'avenue Pierre-Blanchet.

Réunion du 16 septembre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE PIERRE-BAILLARGEON ET RUE ROSARIO-BAYEUR

DE donner suite à l'installation d'un arrêt à l'intersection de l'avenue Pierre-Baillargeon et de la rue Rosario-Bayeur.

Dossier 1091537011 : Réunion du 16 septembre 2009

REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE ADOLPHE-RHO –
INTERSECTION DE L'AVENUE PAUL-ÉMILE-LAMARCHE

DE ne pas donner suite à la requête pour les raisons suivantes à l'installation d'un arrêt à l'intersection des avenues Paul-Émile-Lamarche et Aldophe-Rho, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts « toutes directions » à un carrefour et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est apte à assurer la sécurité des usagers.

Dossier 1102932012 : Réunion du 14 octobre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION - RUES EMMANUEL-BRIFFA
ET LOUIS-DONOLO

D'installer des panneaux d'arrêts sur la rue Emmanuel-Briffa en direction nord, à l'intersection de Louis-Donolo, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1092932013 : Réunion du 14 octobre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION - RUES CATELLI ET
ALFREDO-F-CAMPO

D'installer des panneaux d'arrêts sur la rue Catelli, en direction sud, à l'intersection d'Alfredo-F.-Campo, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1092932016 : Réunion du 17 décembre 2009

REFUS - CIRCULATION - STATIONNEMENT - RUE ERNEST-OUIMET

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts toutes directions dans la courbe de l'avenue Ernest-Ouimet, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'endroit en question ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts "toutes directions" à une courbe et que, par ailleurs, l'analyse du bilan de sécurité de l'intersection ne démontre aucune problématique particulière.

Dossier 1092932007 : Réunions des 25 mars, 15 juillet et 14 octobre 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-013

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-13, d'installer une signalisation pour la mise à sens unique dans la rue bordant la placette Ulric-Gravel, à l'est de la rue François-Huot, et ce, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre;

D'installer une signalisation d'interdiction de stationnement en tout temps, sur une distance de 6 mètres, en façade des boîtes postales, située du côté de l'espace vert;

D'installer une signalisation d'interdiction de stationner de 9 h à 17 h en tout temps, excepté le lundi, du côté de la placette;

D'installer une signalisation d'interdiction de stationner de 9 h à 17 h en tout temps, le lundi, du côté des résidences et de l'espace vert.

FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION

Réunions du 25 mars 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION DE L'AVENUE OZAIS-LEDUC ET BOULEVARD GOUIN

DE reporter la demande d'installation de feux de circulation Intersection de l'avenue Ozias-Leduc et du boulevard Gouin à une séance ultérieure afin d'attendre la réouverture du boulevard Gouin pour effectuer un comptage véhiculaire ainsi qu'une étude de justification d'installation de feu de circulation. Dossier sera réévalué à l'automne 2009.

Réunions des 29 avril et 15 juillet 2009

AUGMENTATION DES FEUX PIÉTONS - INTERSECTION BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS ET RODOLPHE-FORGET

D'augmenter la durée de la protection du feu piétons existant à l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Rodolphe-Forget et augmenter le cycle à 90 secondes à l'intersection visée et de transmettre une demande ainsi que l'étude de justification à la Direction des transports du SITE pour faire ajouter le carrefour Rodolphe-Forget et Maurice-Duplessis au PTI en cours.

Dossier 1092932007 : Réunion du 29 avril 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION DES BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS ET ARMAND-BOMBARDIER

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour faire installer des feux de piétons à l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Armand-Bombardier.

Dossier 1092932014 : Réunion du 16 septembre 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION - INTERSECTION BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET 71^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation de feux de circulation, car cette problématique sera analysée par les services centraux qui projettent le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis en 2010.

Dossier 1090757006 : Réunion du 30 juin 2009

REFUS - CIRCULATION - STATIONNEMENT - AVENUE ARMAND-CHAPUT

DE ne pas donner suite à la demande pour l'installation de dos d'ânes sur l'avenue Armand-Chaput à l'intersection de la rue Eugène-Couvrette compte tenu que la situation qui prévaut à cet endroit ne le justifie pas et que, de plus, un tel usage des dos d'ânes contreviendrait aux politiques en vigueur dans l'arrondissement.

Il est, par ailleurs, recommandé de mettre en place les mesures suivantes **à titre préventif**, soit :

D'ajouter une ligne axiale jaune sur l'avenue Armand-Chaput, de la rue Rolland-Jeanneau au boulevard Gouin;

D'ajouter des lignes d'arrêts aux trois approches de l'intersection de l'avenue Armand-Chaput et de la rue Eugène-Couvrette;

DE faire installer une remorque-radar avec afficheur de vitesse pour une période d'environ une semaine afin d'inciter les automobilistes à respecter la limite de vitesse de 50 km/h;

DE demander aux policiers du PDQ 45 de faire des interventions sporadiques afin de vérifier le respect des arrêts et faire des opérations-radar pour contrôler la vitesse excessive.

Dossier 1101537001 : Réunion du 17 décembre 2009

REFUS - CIRCULATION - STATIONNEMENT - 12150, RUE NOTRE-DAME EST

DE ne pas donner suite à la requête d'ajout de marquage sur la chaussée d'un passage piétons face au 12150, rue Notre-Dame Est, car il a été constaté dans le cadre d'une analyse de circulation que les mesures existantes qui prévalent sur la rue Notre-Dame Est pour gérer la circulation sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place un passage pour piétons et d'effacer une partie de ligne axiale.

Dossier 2092932002 : Réunion du 28 janvier 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – Avenue Arthur-Nantel

DE remplacer, sur l'avenue Arthur-Nantel de chaque côté du tournebride, la réglementation de stationnement interdit de 9 h à 18h les mardis et jeudis, en vigueur du côté est et la réglementation de stationnement interdit de 9 h à 18h les lundis, mercredis et vendredis, en vigueur du côté ouest, par une réglementation de stationnement interdit en tout temps au même endroit.

Dossier 2092932003: Réunion du 28 janvier 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE FERNAND-FOREST

D'enlever, sur la côté sud de l'avenue Fernand-Forest face au 8475 vers l'ouest, la signalisation de stationnement interdit de 9 h à 22 h en tout temps, sur une distance d'environ de 48 mètres.

Dossier 2091537003: Réunions des 28 janvier et 25 février 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – 52^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête d'installer une zone de stationnement interdit en tout temps de part et d'autre de l'entrée du stationnement privée située à l'arrière des condominiums sis au 2019, 52^e Avenue.

Dossier 2091537006: Réunion du 28 janvier 2009

REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – 39^E AVENUE

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit pour fin de livraison seulement du lundi au vendredi, de façon à délimiter une zone où le stationnement sera interdit de part et d'autre de cette entrée située au 3605, 39^e Avenue, sur une distance de 12 mètres.

Dossier 2092932004: Réunion du 28 janvier 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE RENÉ-MASSON

D'installer des panneaux de signalisation de part et d'autre de la courbe située à la hauteur du 12400, avenue René-Masson de façon à délimiter deux zones d'environ 12 mètres chacune, et correspondant au rayons intérieur et extérieur de ladite courbe, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la sécurité des usagers.

Dossier 2090757006 : Réunion du 28 janvier 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 13900, RUE NOTRE-DAME EST

D'installer des panneaux de stationnement interdit en tout temps de part et d'autre de la rampe d'accès de la propriété sise au 13900, rue Notre-Dame de façon à ce qu'il soit dorénavant interdit de stationner à moins de 15 mètres en amont et à moins de 5 mètres en aval de la rampe d'accès, afin d'améliorer les triangles de visibilité et à faciliter les manoeuvres d'entrée et de sortie des automobilistes.

Dossier 2091537001 : Réunion du 25 février 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 53^E AVENUE

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit en tout temps, dans la courbe intérieure située à la hauteur à l'intersection de la 53^e Avenue et de la 52^e Avenue, de façon à délimiter une zone de 15 mètres. Il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la largeur de rue pour fin de manoeuvre.

Dossier 2092932006 : Réunion du 25 février 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 7075, BOULEVARD GOUIN

D'installer, sur le boulevard Gouin Est, côté nord, face au 7075, des panneaux de stationnement interdit en tout temps de part et d'autre de la rampe d'accès de la propriété précitée de façon à ce qu'il soit dorénavant interdit de stationner à moins de 15 mètres en amont et à moins de 5 mètres en aval de la rampe d'accès, afin d'améliorer les triangles de visibilité et à faciliter les manoeuvres d'entrée et de sortie des automobilistes.

Dossier 1092932004 : Réunion du 25 février 2009

REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – 8095, RUE MARIE-BRANDON

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'une zone de stationnement réservée face au 8095, rue Marie-Brandon étant donné que la requérante n'est pas éligible en vertu de la politique de l'arrondissement pour les espaces de stationnement réservé pour personnes handicapées.

Dossier 1091537002 : Réunion du 25 février 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – 16072, RUE EUGÉNIE-TESSIER

DE pas donner suite à l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées face au 16072, rue Eugénie-Tessier, de façon à délimiter un espace de stationnement.

Dossier 2090757005 : Réunion du 25 février 2009

REFUS - MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE NICOLAS-LEBLANC

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation de panneaux de stationnement interdit sur l'avenue Nicolas-Leblanc, côté nord, en face du 8377, compte tenu que l'analyse de la problématique en cause a démontré qu'il n'est pas requis de modifier la réglementation actuelle du stationnement sur la rue.

Dossier 1082932019 : Réunion du 25 février 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-003

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-003, l'installation d'une signalisation de débarcadère réservée aux personnes handicapées, en tout temps, face au 1315, 40^e Avenue, sur le côté est, de façon à délimiter une zone d'environ 2 mètres de longueur.

Dossier 2090757002 : Réunion du 25 février 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DE reporter la date d'entrée en vigueur de la réglementation de stationnement interdit pour l'entretien estival de la chaussée au 1^{er} avril de chaque année plutôt qu'au 1^{er} mars;

DE conserver la date actuelle de fin d'application de ladite réglementation, soit le 1^{er} décembre.

Dossier 2092932008 : Réunion du 25 février 2009**REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE SYLVAIN-GARNEAU**

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation de panneaux de stationnement réservé sur rue pour les résidants, dans le secteur de l'avenue Sylvain-Garneau, étant donné que l'analyse de la problématique en cause ne justifie pas de recourir à un système de vignette de stationnement uniquement pour les résidants d'un même secteur.

Dossier 1090757005 : Réunions des 25 février, 10 juin et 15 juillet 2009**ORDONNANCE NUMÉROS OCA09-(C-4.1)-004**

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-004, l'enlèvement de la zone de stationnement réservée aux taxis, actuellement en place sur l'avenue Alexis-Carrel, côté est, entre le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue René-Descartes et de la relocaliser sur le boulevard Maurice-Duplessis, au coin sud-est de l'intersection avec l'avenue Alexis-Carrel, comme suit :

Sur l'avenue Alexis-Carrel, côté est, entre le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue René-Descartes :

- D'enlever la signalisation de stationnement interdit « *Réservé taxis* », qui délimite une zone réservée aux taxis de 14 mètres de longueur;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Sur le boulevard Maurice-Duplessis, côté sud, entre l'avenue Alexis-Carrel et la 39^e Avenue :

- D'installer une signalisation de stationnement interdit « *Réservé taxis* » de façon à délimiter une zone d'une longueur totale de 40 mètres à partir de l'avenue Alexis-Carrel.

ORDONNANCE OCA09-(C-4.1)-004-A

D'amender la résolution numéro CA09 30 04 0125 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 7 avril 2009 pour édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-004-A, la réduction d'environ 4 mètres de la signalisation de stationnement interdit « *Réservé taxis* » sur le boulevard Maurice-Duplessis, côté sud, de façon à délimiter une zone d'une longueur totale de 36 mètres, à l'est de l'avenue Alexis-Carrel, au lieu de 40 mètres.

Dossier 2091537005 : Réunion du 25 mars 2009**MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE NOTRE-DAME EST**

D'installer une réglementation de stationnement limité à 60 minutes en tout temps, face au 11692, rue Notre-Dame Est sur une distance de 12 mètres.

Dossier 2092932007 : Réunion du 25 mars 2009**MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE CHARLES-DIONNE**

D'installer des panneaux de signalisation de part et d'autre des courbes qui sont situées en face du 12038, en face du 12029, en face du 12122 et en face du 12141, rue Charles-Dionne de façon à délimiter quatre zones d'environ 12 mètres chacune, et correspondant aux rayons extérieurs desdites courbes existantes, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1091537006 : Réunion du 29 avril 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-002

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-002, l'installation de panneaux de stationnement réservé pour débarcadère, en tout temps, face au 12700, rue De Montigny, de façon à délimiter une zone d'environ 8 mètres.

Dossier 1092932008 : Réunion du 29 avril 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-006

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-006, l'installation d'une signalisation de stationnement réservée aux fins de débarcadère pour personnes handicapées, de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi sur l'avenue Gaston-Maillet, côté est, de façon à délimiter une zone d'environ 4 mètres de longueur, dont le début sera situé à approximativement 45 mètres au sud de l'avenue Rosario-Bayeur.

Dossier 1092932009 : Réunion du 10 juin 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-008

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-008, l'enlèvement d'une signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées, en tout temps, sur le côté sud de l'avenue André-Ampère face au 7520, de façon à récupérer une zone d'environ 6 mètres de longueur.

Dossier 2091537006 : Réunion du 10 juin 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 39^E AVENUE

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit pour fin de livraison seulement du lundi au vendredi, de façon à délimiter une zone où le stationnement sera interdit de part et d'autre de cette entrée située au 3605, 39^e Avenue, sur une distance de 12 mètres.

Dossier 1091537007 : Réunion du 10 juin 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-009

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-009, l'enlèvement d'une signalisation de stationnement limité à 15 minutes servant de débarcadère, de 7 h à 9 h 30 et 15 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, sur le côté ouest de l'avenue Pierre-Blanchet face au 11900, de façon à récupérer une zone sur une distance de 18 mètres.

Dossier 2091537007 : Réunion du 10 juin 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – AVENUE RENÉ-DESCARTES

DE récupérer une zone de stationnement interdit de 7 h à 18 h du lundi au vendredi, de façon à délimiter cette zone sur une distance de 14 mètres situé à l'opposé du 7312, avenue René-Descartes.

Dossier 2092932013 : Réunion du 15 juillet 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN

Sur le boulevard Marc-Aurèle-Fortin entre la rue Jean-Valets et le boulevard Henri-Bourassa :

Côté ouest, immédiatement au sud du quai de réception;

- D'installer une réglementation de stationnement interdit de 7 h à 16 h du lundi au vendredi, sur une distance de 6 mètres.

Sur le boulevard Marc-Aurèle-Fortin entre la rue Jean-Valets et le boulevard Henri-Bourassa :

Côté est, à l'opposé du quai de réception vers le sud;

- D'installer une réglementation de stationnement interdit de 7 h à 16 h du lundi au vendredi, sur une distance de 4 mètres.

Réunion du 15 juillet 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION – VIEUX MOULIN

DE reporter la demande de stationnement sur rue, sur la rue Notre-Dame vis-à-vis le Vieux moulin, à une future rencontre afin d'explorer les possibilités d'un stationnement public à proximité.

Dossier 2091537008 : Réunion du 15 juillet 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD RODOLPHE-FORGET

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit en tout temps, de part et d'autre de l'entrée charretière située au sud du 12107, boulevard Rodolphe-Forget, d'une distance de 20 mètres afin de faciliter le mouvement de manoeuvre de virage des camions de 53 pieds.

Dossier 2091537009 : Réunion du 16 septembre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - BOULEVARD DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement d'arrêt interdit en tout temps côté est, afin de délimiter une zone d'environ 27 mètres vers le sud, sur le boulevard de la Rivière-des-Prairies, immédiatement au sud de la bretelle du boulevard Maurice-Duplessis.

Dossier 2092932015 : Réunion du 16 septembre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUE LOUIS-DARVEAU

D'installer des panneaux de signalisation du côté opposé à la courbe, située à la hauteur du 7350, rue Louis-Darveau ou à proximité de celle-ci, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres correspondant au rayon intérieur de ladite courbe, où il sera interdit de stationner en tout temps afin d'accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1091537013 : Réunions des 16 septembre et 14 octobre 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-012

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-012, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées face au 12698, place Simon-Després, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 2091537010 : Réunion du 16 septembre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE PAUL-ÉMILE LAMARCHE

D'installer des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone d'environ 15 mètres, près du 11932 avenue Paul-Émile-Lamarche, de façon à ce qu'il soit interdit de stationner en tout temps dans le rayon intérieur de la courbe à angle droit que comporte la rue.

Dossier 2102932001 : Réunion du 17 décembre 2009

MODIFICATION DE SIGNALISATION - AVENUE JOLIOT-CURIE IMMÉDIATEMENT À L'EST DE LA RUE HUGUETTE-LATOUR

DE réduire la longueur de la zone de stationnement interdit, en tout temps, sur l'avenue Joliot-Curie de façon à déplacer le panneau d'interdiction de stationner à 13 mètres plus à l'ouest.

Dossier 1092932015 : Réunion du 17 décembre 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-001

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA10-(C-4.1)-001, l'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres en face du 8055, boulevard Maurice-Duplessis.

Dossier 1091537005 : Réunions des 25 février et 29 avril 2009

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION – ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-005, la modification de la signalisation de stationnement aux abords de rue de l'école Félix Leclerc comme suit :

Sur la rue de Versailles côté est, entre les rues Place du Parc et des Tilleuls :

- D'enlever la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h **jours d'école**, sur une distance de 87 mètres vers le sud, 21 mètres au sud de la rue place du Parc;
- D'installer une signalisation pour délimiter une zone de débarcadère 7 h 30 à 17 h jours d'école, en lieu et place de la zone précitée;
- D'ajouter le panonceau **excepté autobus scolaire** à la signalisation qui délimite la zone de stationnement interdit actuelle de 8 h à 17 h **jours d'école**, sur une distance de 23 mètres vers le sud, 108 mètres au sud de la rue place du Parc;
- D'enlever la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h **jours d'école**, sur une distance de 16 mètres vers le sud, 131 mètres au sud de la rue place du Parc;
- D'installer une signalisation de façon à délimiter une zone de stationnement interdit en tout temps, en lieu et place de la zone précitée;
- D'ajouter le panonceau **excepté autobus scolaire** à la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit actuelle de 8 h à 17 h **jours d'école**, sur une distance de 54 mètres vers le sud, 147 mètres au sud de la rue place du Parc.

Réunions des 25 février et 25 mars 2009

PROBLÉMATIQUE DE CIRCULATION DE TRANSIT – RUE LA VALINIÈRE ET L'AVENUE BLAISE-PASCAL

DE reporter à une prochaine séance, car une dépense budgétaire est requise pour effectuer un relevé de plaques par caméra afin d'évaluer la circulation de transit aux trois intersections problématiques soit :

- Maurice-Duplessis et La Valinière;
- La Valinière et Blaise-Pascal;
- Armand-Bombardier et Blaise-Pascal.

DE reporter ce dossier à une rencontre ultérieure afin de vérifier la possibilité d'améliorer le fonctionnement des feux à l'intersection des boulevards Armand-Bombardier et Maurice-Duplessis pour accroître fluidité de la circulation à ce carrefour.

Dossier ADDENDA 1092932003 : Réunion du 29 avril 2009

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION – 36^E AVENUE

D'amender la résolution numéro CA09 30 02 0039 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 3 février 2009 afin de ne pas mettre en place le marquage de type « mail virtuel » au centre de la chaussée de la 36^e Avenue, entre la voie de service de l'autoroute 40 et de la rue Sherbrooke, en raison des

coûts élevés et des risques possibles d'infraction au Code de Sécurité Routière du Québec;

D'installer de la signalisation de stationnement interdit en tout temps demandant un dégagement de 25 mètres de chaque côté de l'intersection de la rue Joseph-Piché dans l'axe de la 36^e Avenue afin d'augmenter la visibilité des usagers.

Dossier 2092932011 : Réunion du 10 juin 2009

REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION - RUES ALEXIS-CARREL ET ROSARIO-BAILLEUR

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'un arrêt toute direction à l'intersection des rues Alexis-Carrel et Rosario-Bailleur compte tenu que les conditions de circulation qui ont été relevées à l'endroit en question ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts "toutes directions" à une intersection.

Dossier 1091537008 : Réunion du 10 juin 2009

ORDONNANCE NUMÉRO OCA09-(C-4.1)-010

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA09-(C-4.1)-010, la modification de la signalisation de stationnement aux abords de rue de l'académie Maria-Montessori comme suit :

Sur la 16^e Avenue côté est, entre le boulevard Gouin et la rue Louis-Darveau :

- D'installer une signalisation pour délimiter une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h les **jours d'école** - d'une longueur approximative de 40 mètres;
- D'installer une signalisation de façon à délimiter une zone de débarcadère de 7 h 30 à 17 h les **jours d'école** - d'une longueur approximative de 24 mètres;
- D'installer une zone de 30 m face au 12755, 16^e Avenue à la limite de la propriété de l'académie;
- D'installer une signalisation de zone scolaire à la limite de la propriété de l'académie.

Dossier 1091537009 : Réunion du 10 juillet 2009

ORDONNANCE OCA09-(C-4.1)-011

D'édicter, par l'ordonnance OCA09-(C-4.1)-011, la modification à la signalisation de stationnement aux abords de rue de l'école René-Pelletier comme suit :

Sur la rue Bureau, entre la 98^e Avenue et la 100^e Avenue :

- D'enlever la signalisation qui délimite une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h **jours d'école**, sur une distance de 14 mètres immédiatement à l'ouest du 16360, rue Bureau;
- D'installer une signalisation pour délimiter une zone de débarcadère 7 h à 18 h **jours d'école**, sur une distance de 18 mètres immédiatement à l'ouest du 16360, rue Bureau.

Dossier 1092932011 : Réunion du 14 octobre 2009

REFUS - DEMANDE DE MESURES D'APAISEMENT - INTERSECTION RUES AUGUSTE-PICARD ET ÉLIE-BEAUREGARD

DE ne pas donner suite à la demande pour l'installation de dos d'âne sur les rues bordant le parc au coin des rues Auguste-Picard / Élie-Beauregard.

Il est, par ailleurs, résolu de mettre en place les mesures suivantes à titre préventif, afin d'inciter les automobilistes à respecter la limite de vitesse de 30 km/h soit :

- DE demander aux policiers du PDQ45 de placer sur la 15^e Avenue, entre les rues Albert-Laberge et André-Arnoux, la remorque-radar avec afficheur de vitesse pour une période d'environ une semaine;
- DE demander aux policiers du PDQ45 de faire des opérations radars pour contrôler la vitesse excessive.

Dossier 2092932016 : Réunions des 16 septembre et 14 octobre 2009

DEMANDE DE MESURES DE SÉCURITÉ - ÉCOLE EAST HILL

Afin d'assurer une meilleure visibilité du passage des écoliers :

- Ajouter la signalisation de zone scolaire manquante (plus précisément, d'un panneau signal de zone scolaire, du côté nord du boulevard Perras);
- Placer la signalisation du passage écoliers en place, en hauteur pour donner une meilleure visibilité au brigadier ainsi qu'aux automobilistes;
- Positionner la signalisation de balises de danger en place, plus bas;
- Faire émonder les arbres qui cachent la signalisation de zone scolaire et du passage des écoliers;
- Effectuer l'entretien de la chaussée (balai, etc.) en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves.

Réunions des 14 octobre et 17 décembre 2009

CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE LÉONARDO DA VINCI

L'agent de circulation du PDQ 45 souligne une problématique de sécurité à l'école Leonardo-Da-Vinci sur l'avenue André-Dumas près de l'avenue Joliot-Curie. Les parents stationnent en double pour débarquer leurs enfants à l'entrée de la garderie, entre 8 h 35 et 8 h 50, ce qui représente une pratique non sécuritaire. Il propose de déplacer l'entrée principale sur l'avenue François-Larocque et de revoir la circulation autour de cette école dans son ensemble. Le président du comité accepte la requête et ce dossier sera présenté à la réunion de décembre du comité de circulation. Entre-temps, l'agent en circulation du PDQ 45 transmettra à l'agente technique en circulation les coordonnées de la directrice de l'école.

La demande de débarcadère des parents de l'école Leonardo da Vinci, située au 12025, avenue André-Dumas, est reportée à une prochaine réunion en 2010.

Dossier 1101537002 : Réunions des 14 octobre et 17 décembre 2009

REFUS - MODIFICATION DE LA SIGNALISATION - 12125, RUE NOTRE DAME EST

DE ne pas donner suite à la requête pour diminuer la circulation de transit dans le stationnement du centre Roussin, 12125, rue Notre-Dame Est, car il a été constaté dans le cadre d'une analyse de circulation que les mesures existantes qui prévalent au Centre Roussin pour gérer la circulation sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures pour augmenter la sécurité des usagers du Centre Roussin.

Toutefois, il est résolu :

- D'installer une signalisation « Impasse-Circulation locale seulement » sur la 13^e Avenue en bordure de la rue Notre-Dame Est ainsi qu'à l'entrée du stationnement du Centre Roussin en bordure du boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- DE demander aux constables du PDQ 49 de faire des interventions auprès de conducteurs circulant sur la propriété privée afin d'éviter de se conformer à une signalisation.

AUTRES SUJETS

Réunion du 28 janvier 2009

REFUS - DEMANDE DE BLOQUER L'ACCÈS AUX MOTONEIGES AU BOUT DE LA 80^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête mais de mettre en place les mesures suivantes afin d'inciter les motoneigistes à ne pas emprunter la 80^e avenue, soit:

- D'installer un panneau d'interdiction aux motoneiges à l'extrémité de la rue;
- De demander au PDQ 49 de faire des interventions ponctuelles et d'émettre des constats aux contrevenants.

Réunion du 28 janvier 2009

ÉCOLE MICHELANGELO

DE reporter la demande d'implantation de diverses mesures pour accroître la sécurité et faciliter le stationnement aux abords de l'école Michelangelo 9360, 5^e Rue à une rencontre ultérieure afin de rencontrer les divers intervenants (notamment avec le PDQ 45 et la direction d'école).

Réunion du 28 janvier 2009

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION INDIQUANT L'ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE STATIONNEMENT PRIVÉ DU CENTRE STE-MARIA-GORETTI

Une conseillère mentionne qu'il manque un panneau indiquant l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées dans le stationnement du centre Sainte-Maria-Goretti. Comme il s'agit d'une propriété privée, le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social sera informé de la situation afin d'intervenir auprès du propriétaire.

Réunion du 28 janvier 2009

SUIVI SUR LA RUE DAMIEN-GAUTHIER

La Division de l'ingénierie a proposé au propriétaire l'installation d'un bac à fleur au centre de la chaussée sur la rue Damien Gauthier près de la rue Camille-Laurin, mais le propriétaire a refusé cette proposition de mesure d'apaisement de la circulation compte tenu que le rétrécissement de la chaussée empêcherait les nombreux camions de livraison et autres poids lourds de se rendre au golf. Il a été convenu d'ajouter du marquage sur la chaussée pour définir un mail central à titre de mesure d'apaisement de la circulation de sorte que les travaux puissent être réalisés au printemps 2009. La remorque-radar sera installée à nouveau sur la rue Damien-Gauthier ce printemps comme mesure préventive

Réunion du 25 février 2009

POINT D'INFORMATION DU PDQ : MANDATS SPÉCIAUX EN MARS 2009

À la demande de son commandant, l'agent en circulation du PDQ 49 fait part des différentes activités dans le cadre des opérations de sécurité routières prévues en mars 2009 :

- 1^{er} au 7 mars : respect de la signalisation des feux de circulation et des arrêts
- 8 au 14 mars : respect du port de la ceinture et de l'utilisation des cellulaires

- 15 au 21 mars : respect de la signalisation de vitesse
- 22 au 28 mars : respect de la signalisation dans les zones scolaires
- 29 mars au 4 avril : opération de respect de la signalisation par les piétons

Réunion du 25 mars 2009

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 25 : AMÉNAGEMENT SOUS LE PONT ET PROLONGATION DE LA FERMETURE DE RUE JUSQU'EN DÉCEMBRE 2009

DE recommander les mesures suivantes au comité de gestion du projet de prolongement de l'autoroute 25 :

- De prolonger la piste cyclable arrivant du pont de l'autoroute 25 sur le boulevard Gouin en direction est vers la 4e Avenue et en direction ouest vers le futur chalet du parc;
- De déplacer vers le sud le sentier piétonnier, entre les colonnes et la piste cyclable, à proximité du boulevard Gouin, pour des raisons de sécurité;
- D'aménager un talus de grosses pierres, entre les colonnes et la rivière des Prairies afin de limiter l'accessibilité aux personnes sous le pont;
- D'autoriser la fermeture du boulevard Gouin à la hauteur du chantier du prolongement de l'autoroute 25 jusqu'au 15 avril 2009, et de réévaluer par la suite.

Réunion du 25 mars 2009

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD À MONTRÉAL-EST

De soutenir la Ville de Montréal-Est dans sa recherche d'appuis auprès du ministère du Transport du Québec et autres intervenants pour le projet du prolongement de l'avenue Lakefield à Montréal-Est.

Réunion du 25 mars 2009

SIGNALISATION SUR LES RUES CATELLI ET EMMANUEL-BRIFFA

L'agent technique principal en circulation et stationnement expose une problématique de stationnement, en raison de leur étroitesse, sur les rues Catelli et Emmanuel-Briffa. Il informe le comité que la réglementation a été modifiée sur ces rues afin de faciliter les opérations de déneigement et le stationnement pour les résidents, entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril.

Réunion du 25 mars 2009

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION ROUTIÈRE « IN MEMORIAM » AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 AVRIL 2009

La troisième campagne de sécurité routière de l'arrondissement prendra son envol par une journée « In Memoriam » qui se tiendra le 8 avril prochain. Le maire d'arrondissement en fera l'annonce lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 avril 2009. Pour cette journée, un ruban doré commémoratif sera acheminé au personnel de l'arrondissement et aux policiers des deux postes de quartier du territoire afin que les employés aient une pensée pour tous ceux et celles qui, malheureusement, ont péri sur la route et pour prendre un temps de réflexion sur leur comportement, en tant que piéton ou conducteur, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de perte de vie sur nos routes.

Tout au long des mois d'avril et mai, la campagne de sécurité routière sera soutenue par les postes de quartier 45 et 49 qui déploieront des équipes de policiers sur tout le territoire de l'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est, pour effectuer des opérations radar afin de sensibiliser les automobilistes, les cyclistes et les piétons à la sécurité routière sur notre territoire. Aussi, des panneaux invitant à la prudence seront installés sur les grandes artères de l'arrondissement ainsi que sur certaines rues de la Ville de Montréal-Est. Cette campagne a été initiée en 2007, à la suite d'une demande de monsieur Jean-Maurice Demers, un citoyen de Pointe-aux-Trembles, qui a malheureusement perdu son épouse dans un accident de la route. Encore une fois cette année, cette campagne démontre l'engagement de l'arrondissement face à ces citoyens sur l'importance qu'elle accorde à la sécurité routière.

Réunion du 29 avril 2009

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DÉPLACEMENT RÉCENT DU POSTE DE TAXI – ALEXIS-CARREL/MAURICE-DUPLESSIS

Un conseiller informe le comité qu'un commerçant aurait aimé être informé de l'implantation du poste de taxi devant son commerce et il craint que son commerce ne soit pénalisé par le manque d'espaces de stationnement sur rue. La Division de l'ingénierie communiquera avec le commerçant pour évaluer les possibilités de maximiser le stationnement sur rue dans ce secteur.

Réunion du 29 avril 2009

SUIVI DE LA REQUÊTE DE LA RUE SYLVAIN-GARNEAU

Un conseiller demande si le requérant de la rue Sylvain-Garneau a reçu une réponse écrite concernant sa demande qui a été analysée au comité de circulation. Après discussion, il est convenu que le chef de la Division de l'ingénierie transmettra la lettre de suivi au requérant avec copie conforme aux conseillers concernés.

Réunions des 29 avril, 10 juin et 15 juillet 2009

RAMPE DE MISE À L'EAU – 36E AVENUE/RUE NOTRE-DAME

L'agent de circulation du PDQ 49 fait part des plaintes portant sur le stationnement de véhicules sur le terrain de la rampe de mise à l'eau située sur la 36^e Avenue à l'intersection de la rue Notre-Dame Est. Il est impossible pour le PDQ d'intervenir, car il n'y a aucun panneau interdisant le stationnement. Le chef du cabinet du maire est déjà en communication avec la Direction des travaux et la Division de l'horticulture et des parcs pour trouver des solutions à ce problème. Il fera un suivi de ses démarches à la prochaine réunion du comité de circulation.

Le chef de division de l'Ingénierie avise les participants que le directeur des Travaux publics a autorisé l'installation de blocs en béton avec des câbles afin de protéger l'aire gazonnée sur le site. D'autres commentaires ont été formulés par les participants notamment sur l'accessibilité de la marina par des non résidents limitant ainsi l'usage aux payeurs de taxes de Montréal. Il est convenu de référer cette demande à la Division de l'horticulture et des parcs, car elle n'est pas du ressort du comité de circulation.

Réunions des 29 avril et 10 juin 2009

PANNEAUX D'ARRÊTS TEMPORAIRES DISPONIBLES DANS L'ARRONDISSEMENT

L'agent de circulation du PDQ 45 s'informe à savoir si l'arrondissement dispose de plus de quatre panneaux d'arrêts temporaires qu'il utilise lorsque les feux de circulation sont en panne. Le chef de la Division de l'ingénierie fera la vérification auprès de la Division de la voirie. Le contremaître de la Division de la voirie informe les membres que l'arrondissement dispose d'une trentaine de panneaux d'arrêt temporaires. Les PDQ sont invités à communiquer au numéro de téléphone fourni pour en obtenir lors de pannes de feux de circulation.

Réunions des 10 juin et 15 juillet 2009

REQUÊTE CONCERNANT LA SYNCHRONISATION DÉFICIENTE DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS HENRI-BOURASSA ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

Un conseiller d'arrondissement a reçu une requête à l'effet que les feux de circulation n'étaient pas synchronisés à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Saint-Jean-Baptiste, particulièrement pour les véhicules en direction Sud. La Division de la circulation analysera la demande.

Tel que demandé par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie, l'agente technique en circulation a effectué des observations sur le cycle des feux de circulation à l'intersection boulevards Henri-Bourassa et Saint-Jean-Baptiste. Le cycle est d'une durée de 90 secondes et elle n'a observé aucune anomalie. L'agent de circulation du PDQ 45 a quant à lui observé un trouble intermittent sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, direction sud et nord, durant la journée, incluant l'heure de pointe. Le feu passe du vert au rouge très rapidement ne permettant pas aux véhicules de traverser l'intersection. La Division de l'ingénierie communiquera donc avec l'agent technique principal de la Division du marquage et de la signalisation afin d'effectuer les correctifs nécessaires au cycle déficient des feux de circulation à cet endroit.

Dossier 1090443006 : Réunion du 15 juillet 2009

REFUS - CIRCULATION - STATIONNEMENT – 52^E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête pour une deuxième voie d'accès et davantage de stationnement aux habitations Les Clairières Mainbourg.

Il est par ailleurs résolu d'apporter les mesures suivantes pour améliorer la sécurité du secteur :

- D'ajouter une ligne axiale pour bien départager les voies de circulation, entre la rue Sherbrooke et l'extrémité nord de la 52^e Avenue;
- D'ajouter des lignes d'arrêts, toutes directions, à l'intersection de la 52^e Avenue et de la rue Prince-Arthur, pour inciter les conducteurs à faire leurs arrêts;
- D'augmenter la grosseur des 3 panneaux d'arrêts de 600 mm X 600 mm à 750 mm X 750 mm, à l'intersection de la 52^e Avenue et de la rue Prince-Arthur, pour en augmenter la visibilité (le panneau du côté est ne dessert qu'une seule maison);
- D'augmenter la présence du Service de police de la Ville de Montréal dans le secteur pour faire respecter le code de sécurité routière.

Réunion du 15 juillet 2009

PLAINTÉ DÉPOSÉE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 JUILLET 2009 POUR DES NUISANCES CAUSÉES PAR DES CAMIONS DE LIVRAISON SUR LA RUE PRINCE-ARTHUR PRÈS DE LA 32^E AVENUE

L'agent de circulation du PDQ 49 résume son intervention dans ce dossier. La requérante ainsi que les différentes entreprises dans le secteur ont été rencontrées la semaine dernière, c'est une problématique qui dure depuis plus de 16 ans. L'agent a demandé un avis au contentieux du SPVM et, selon la réglementation en vigueur, les fournisseurs sont tenus d'arriver sur les lieux de la livraison, de livrer et par la suite, de quitter. Ils ne sont pas autorisés à demeurer à proximité pour de longues périodes et surtout, de faire tourner leur moteur aussi longtemps que la requérante l'a remarqué. Il a été convenu que les patrouilleurs feraient respecter la réglementation dans ce secteur, que les compagnies installeraient un panneau sur leurs clôtures et transmettront un courriel avisant les fournisseurs de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, l'agent demande au comité la possibilité d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement de 24 h à 6 h dans la rue visée. Devant l'approbation du comité, la Division de l'Ingénierie fera son analyse sur le terrain et préparera un dossier de décision déléguée à cet effet.

Réunion du 15 juillet 2009

AJOUT DE SIGNALISATION DEMANDÉE SUR LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD GOUIN À PROXIMITÉ DU PARC-NATURE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Une conseillère fait part d'une requête de citoyenne demandant de revoir la signalisation de la piste cyclable sur le boulevard Gouin à proximité du parc-nature de La Pointe-aux-Prairies. Le chef de la Division de l'ingénierie informe les membres que la gestion du réseau des pistes cyclables relève de la ville centre et que l'agente technique en circulation et stationnement communiquera avec le service concerné pour relancer cette requête.

Réunions des 15 juillet et 17 décembre 2009

MISE À SENS UNIQUE DE LA 36^E AVENUE, ENTRE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 40 ET LA RUE SHERBROOKE

Une conseillère désire un suivi sur la demande de mise à sens unique de la 36^e Avenue, entre la voie de service de l'autoroute 40 et la rue Sherbrooke, du fait qu'il n'y aura pas de marquage de mail virtuel sur la chaussée. Le président du comité de circulation rappelle qu'il a été résolu par le conseil d'arrondissement le 7 juillet dernier de mettre en place les zones de dégagement de part et d'autre de la rue Joseph-Piché et qu'une ligne axiale a été tracée sur la chaussée. Le dossier sera par conséquent réévalué à la fin de l'été. Par ailleurs, le chef de division de l'Ingénierie précise que des discussions devront avoir lieu avec le ministère des Transports du Québec pour l'implantation d'une modification au sens de la circulation d'une rue limitrophe à l'autoroute 40.

Réunion du 16 septembre 2009

PÉTITION POUR FAIRE CESSER LE TRAFIC LOURD SUR LA 14^E AVENUE, ENTRE LES RUES RENÉ-LÉVESQUE ET LA RUE SAINTE-CATHERINE

Un conseiller dépose, pour analyse par le comité de circulation, une demande appuyée d'une pétition d'une trentaine de signatures libellée de la façon suivante : « *Nous les propriétaires de la 14^e Avenue, Quartier Pointe-aux-Trembles, nous demandons la cessation de la circulation de camion lourd et d'autobus scolaire sur notre rue qui est devenue cahoteuse et brisée, qui ont causé et encore aujourd'hui, de fortes vibrations et de grosses fissures à nos maisons situées entre les rues René-Lévesque et Ste-Catherine.* ». Le président du comité de circulation accepte le dossier pour analyse et présentation à une future réunion du comité de circulation.

Réunion du 16 septembre 2009

SUIVI DE LA DEMANDE D'INTERVENTION POUR DES NUISANCES CAUSÉES PAR DES CAMIONS DE LIVRAISON SUR LA RUE PRINCE-ARTHUR PRÈS DE LA 32^E AVENUE

L'agent de circulation du PDQ 49 relate, que suite aux différentes interventions du poste de quartier et de la Division de l'ingénierie, la requérante a téléphoné hier à son commandant pour témoigner de sa gratitude et remercier les divers intervenants pour le travail accompli. Elle s'est dite très satisfaite du traitement du dossier.

Réunion du 14 octobre 2009

PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ POUR LA BRIGADIÈRE FAISANT TRAVERSER LES ENFANTS À L'INTERSECTION DE LA RUE NOTRE-DAME EST ET LA 53^E AVENUE

L'agent de circulation du PDQ 49 fait part d'une problématique de sécurité sur la rue Notre-Dame à l'intersection de la 53^e Avenue. La brigadière de l'école Notre-Dame a de la difficulté à faire traverser les écoliers en raison des cyclistes empruntant la piste cyclable. Il propose d'installer un STOP rétractable sur la piste cyclable ou de faire dévier la piste avant la 53^e Avenue vers le Nord afin de contourner l'école Notre-Dame. Une demande de service sera transmise au service central responsable du Réseau des pistes cyclables pour analyser cette requête.

Réunion du 17 décembre 2009

MODIFICATION DU RÉSEAU DE CAMIONNAGE

DE modifier le plan de camionnage de l'arrondissement en lien avec le règlement adopté à l'automne 2009 par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tel que proposé ci-dessous :

- Interdiction du camionnage de transit sur une partie de la rue Notre-Dame dans Pointe-aux-Trembles;
- Bouclage requis dans Pointe-aux-Trembles pour permettre une alternative aux camions « de Jour seulement », sur les boulevards Tricentenaire et Notre-Dame, tel que présenté sur la carte proposant le plan révisé de camionnage préparé par la Division de l'ingénierie;
- DE transmettre pour approbation, suite à la présentation du dossier au conseil d'arrondissement, les modifications demandées au ministère des Transports du Québec.

Réunion du 17 décembre 2009

POINT D'INFORMATION SUR UNE DEMANDE D'INTERDICTION DES PASSAGES DE CAMIONS SUR LA 94^E AVENUE DANS LE PROJET FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Le chef de la Division de l'ingénierie fait état des actions prises suite à une plainte de citoyens et une pétition déposée par un conseiller, en octobre dernier, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. La problématique vise une demande d'interdiction des passages de camions sur la 94^e Avenue dans le projet faubourg Pointe-aux-Prairies, projet de développement résidentiel de 13 phases dont 4 phases sont maintenant complétées. Ce projet de construction pourrait ainsi se poursuivre durant une dizaine d'années. L'entrepreneur devait sortir des amas de matériaux, principalement de la terre et de la glaise, entreposés depuis quatre ans sur une partie du site et représentant quelque 600 camions. Après concertation avec différents intervenants de l'arrondissement, un plan d'action a été mis en place afin d'évacuer les débris, à des heures précises à l'aide d'un trajet précis, durant la fin de semaine des 16, 17 et 18 octobre 2009. Le travail n'a finalement pris que deux jours et une seule plainte n'a été enregistrée durant cette période.

La présidente du comité souhaite qu'une présentation de ce projet résidentiel soit faite aux élus par les promoteurs et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Elle propose également la mise sur pied éventuelle d'un comité de suivi des travaux par le promoteur auquel des résidents et un représentant de l'arrondissement pourraient y siéger.

Réunion du 17 décembre 2009

SIGNALISATION SUR LA 60^E AVENUE ET LA 7^E RUE À RIVIÈRE-DES-PRARIES

L'agent de circulation du PDQ 45 suggère que la signalisation de stationnement interdit sur le côté est de la 60^e Avenue à proximité de la 7^e Rue, soit réévaluée afin d'interdire le stationnement de 24 h à 6 h, en tenant compte des travaux d'entretien de la Division de la voirie. Cette demande est reportée à une réunion ultérieure du comité.

Réunion du 17 décembre 2009

COMPOSITION DU COMITÉ

La présidente du comité mentionne que le poste de « Chef Opérations Sécurité Incendie de Montréal » au sein du comité de circulation est à toute fin pratique inoccupée depuis la création du comité en 2005. Elle propose de remplacer ce membre afin d'assurer une meilleure représentativité au sein du comité. Pour ce faire, la secrétaire du comité mentionne qu'un amendement au Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation serait requis afin d'attribuer ce poste à une personne ayant les qualités nécessaires pour contribuer aux recommandations qui se veulent de nature essentiellement technique. Cet amendement doit faire l'objet d'un dossier décisionnel pour approbation par le conseil d'arrondissement. Un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pourrait s'avérer d'une bonne aide technique compte tenu que des employés de cette direction ont assisté à différentes rencontres du comité de circulation et que leur apport a toujours été de bon conseil.

Pour sa part, la présidente du comité suggère de combler ce poste par un représentant de l'organisme TANDEM Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dont le mandat touche la sécurité urbaine. De plus, TANDEM a des liens avec les différents organismes ainsi que les résidents de l'arrondissement et dispose d'une bonne approche terrain. Il est convenu qu'un représentant de TANDEM pourrait faire une courte présentation de son organisme au début de la prochaine réunion du comité de circulation.

PUBLIÉ PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DE L'INGÉNIERIE
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

ISBN : 2-923135-67-9

ÉDITEUR

GAËTAN BÉGIN, INGÉNIEUR
DIRECTEUR, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

RÉDACTION

SYLVIE LALONDE, SECRÉTAIRE RECHERCHISTE ET
SECRÉTAIRE DU COMITÉ

www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat